



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



**ANNÉE
SCOLAIRE
2022-2023**



ACADÉMIE D'AMIENS



**CONFÉRENCE
DE PRESSE**

**RENTÉE
SCOLAIRE
2022**

Lundi 29 août 2022





ÉDITO

Excellence, égalité et bien-être

L'année scolaire qui s'ouvre sera placée, dans l'académie d'Amiens, sous le triple signe de l'excellence, de l'égalité et du bien-être. Tout au long de l'année, ce triple objectif sera poursuivi avec le souci constant – voulu par le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - de donner aux personnels et aux partenaires la liberté et l'appui dont ils ont besoin pour mieux répondre aux besoins spécifiques de leurs élèves et déployer les initiatives qui les mèneront au plus loin de leurs talents.

En cette rentrée 2022, **améliorer la transmission des savoirs constitue plus que jamais la priorité de l'académie d'Amiens**, pour emmener nos élèves au plus loin de leurs talents et tendre ainsi vers l'excellence. Grâce à l'engagement constant des professeurs, grâce à la réduction de la taille des classes, aux efforts de formation ou encore au développement d'une culture de l'évaluation, les écarts entre les résultats des élèves en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire ont commencé à se réduire de manière significative. De même, **l'écart entre les résultats de l'académie et de la France tout entière se réduit**.

Pour avancer sur ce **chemin de progrès**, ces efforts seront approfondis tout au long de l'année. Ils seront même élargis en amont, à la maternelle, et en aval, au collège, avec notamment la **création de classes de 6^e tremplin** pour répondre aux besoins des élèves en difficulté dans six collèges de l'académie.

Cette volonté d'apporter un soutien accru aux élèves les plus fragiles répond à une **exigence d'égalité**. Cette exigence se traduit aussi par un **enrichissement de la carte des enseignements**, qui témoigne de la richesse des initiatives pédagogiques et des progrès locaux et de la volonté d'offrir toujours plus d'opportunité aux élèves. Classes à horaires aménagés musique à Abbeville et dans le Beauvaisis, série technologique Théâtre, Musique et Danse au lycée La Hotoie d'Amiens, classe de seconde générale au sein du lycée professionnel de Grandvilliers, Parcours préparatoires au professorat des écoles à Soissons et à Amiens ou encore création de trois nouvelles Sections internationales, dont

deux dans des collèges de l'éducation prioritaire : voici quelques unes des nouveautés de cette rentrée 2022.

C'est aussi l'exigence d'égalité qui conduit l'académie à **renforcer encore les instruments qui contribuent à la scolarisation des enfants en situation de handicap**. Ils seront 20 % de plus en cette rentrée dans les classes de l'académie. C'est une fierté, mais aussi une invitation à faire toujours plus pour les accueillir et les faire progresser.

Enfin, au moment où le contexte sanitaire, **le bien-être de nos élèves et de nos personnels est au cœur de nos préoccupations**, il s'agit bien sûr de répondre aux conséquences directes et indirectes de la crise sanitaire. Cela passe par un travail de fond sur la santé mentale des jeunes, mais aussi par le développement de la pratique physique et sportive tout au long de la scolarité pour combattre les conséquences dramatiques de la sédentarité. L'éducation au développement durable, la lutte contre le harcèlement scolaire ou encore le renforcement de l'éducation aux médias contribuent aussi à **l'amélioration du bien-être et de l'épanouissement des élèves**. La question du bien-être concerne évidemment les personnels et c'est la raison pour laquelle, en parallèle des travaux nationaux menés pour revaloriser la rémunération et renforcer l'attractivité du métier de professeur, l'académie d'Amiens poursuit ses efforts pour **déployer une politique de ressources humaines plus proche et plus attentive aux besoins et aux projets de ses personnels**.

À travers cette recherche de l'excellence, de l'égalité et du bien-être, **l'académie d'Amiens poursuivra en 2022-2023 sa mission républicaine de formation de futurs citoyens, libres et éclairés**, capables de faire preuve d'esprit critique et d'agir ou de créer de façon responsable dans le monde de demain.

Bonne rentrée !

Raphaël Muller
Recteur de l'académie d'Amiens

sommaire

Chiffres clés de la rentrée 2022	06
Rappel des moyens - rentrée 2022	08

1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

1.1	Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle	12
1.2	Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire	13
1.3	Ancrer la culture de l'évaluation	15
1.4	Développer les compétences numériques des élèves	18
1.5	Faire progresser tous les élèves au collège	19
1.6	Améliorer l'apprentissage de l'anglais	22
1.7	Consolider la réforme du lycée général et technologique	24
1.8	Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir	26

2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

2.1	Rendre l'École accessible à tous	30
2.2	Réduire les inégalités sociales et territoriales	32
2.3	Renforcer la mixité sociale à l'école	35
2.4	Agir pour l'égalité entre filles et garçons	37
2.5	Développer la créativité et la sensibilité	39
2.6	Donner un nouvel élan à l'orientation	43
2.7	Associer éducation et loisirs pendant les vacances	44

3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

3.1	Veiller à la santé des élèves	48
3.2	Lutter contre le harcèlement à l'école	49
3.3	Encourager l'activité physique	51

4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

4.1	Mieux reconnaître les métiers du ministère	54
4.2	Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels	56
4.3	Mieux former tous les personnels de l'éducation	58
4.4	Progresser pour l'égalité et la diversité	60
4.5	Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité	61

5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

5.1	Se mobiliser pour la transition écologique	64
5.2	Faire société : la transmission des valeurs de la République	65
5.3	Faire face aux crises	68

CHIFFRES CLÉS RENTRÉE 2022



DANS L'ACADÉMIE

LES ÉLÈVES

349 675

écoliers, collégiens et lycéens ^{(1) (3)}

185 238 écoliers

99 245 collégiens

65 192 lycéens

19 211 apprentis ⁽²⁾

51 982 étudiants ⁽²⁾

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 198

écoles, collèges et lycées ^{(1) (3)}

1 854 écoles

219 collèges

125 lycées

2 universités

4 écoles d'ingénieurs

2 écoles de commerce

1 école supérieure d'arts

LES ENSEIGNANTS

26 168

personnels enseignants ^{(2) (3)}

12 098 enseignants du 1^{er} degré

14 070 enseignants du 2nd degré

⁽¹⁾ prévisions rentrée 2022, public + privé sous contrat

⁽²⁾ constat 2021-2022

⁽³⁾ hors enseignement supérieur

DANS L' AISNE



94 791 élèves ⁽¹⁾

49 927 écoliers

27 074 collégiens

17 790 lycéens

7 300 personnels enseignants ⁽²⁾

3 344 enseignants du 1^{er} degré

3 956 enseignants du 2nd degré

599 établissements ⁽¹⁾

489 écoles

72 collèges

38 lycées

DANS L' OISE



158 236 élèves ⁽¹⁾

84 989 écoliers

44 630 collégiens

28 617 lycéens

11 018 personnels enseignants ⁽²⁾

5 299 enseignants du 1^{er} degré

5 719 enseignants du 2nd degré

980 établissements ⁽¹⁾

855 écoles

79 collèges

46 lycées

DANS LA SOMME



96 648 élèves ⁽¹⁾

50 322 écoliers

27 541 collégiens

18 785 lycéens

7 850 personnels enseignants ⁽²⁾

3 455 enseignants du 1^{er} degré

4 395 enseignants du 2nd degré

619 établissements ⁽¹⁾

510 écoles

68 collèges

41 lycées

RAPPEL DES MOYENS RENTRÉE 2022



DANS LE 1^{ER} DEGRÉ



L'ACADÉMIE
PERD DES ÉLÈVES,
PRINCIPALEMENT
DANS LE 1^{ER} DEGRÉ



LES MOYENS ALLOUÉS
À L'ACADÉMIE SONT
POURTANT RESTÉS
EN AUGMENTATION

EN **6 ANS**
RENTRÉES
2017 VS 2022

- **17 000**
ÉCOLIERS

+ **296**
POSTES

EN **1 AN**
RENTRÉES
2021 VS 2022

- **3 800**
ÉCOLIERS

+ **5**
POSTES

CETTE HAUSSE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENTS
DANS UN CONTEXTE DE BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE PERMET DE :

POURUIVRE
L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS
D'APPRENTISSAGE
DES ÉLÈVES :

MOINS D'ÉLÈVES PAR CLASSE
(- 2,5 EN L'ESPACE DE 5 ANS)

PLUS DE PROFESSEURS DEVANT ÉLÈVES
(TAUX D'ENCADREMENT DE 6,24)

DÉPLOYER DES
PRIORITÉS NATIONALES
FAVORISANT
L'ÉLEVATION GÉNÉRALE
DU NIVEAU SCOLAIRE :

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES
EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP)
ET ALLÈGEMENT HORS EP

RAPPEL DES MOYENS RENTRÉE 2022



DANS LE 2ND DEGRÉ



L'ACADÉMIE
PERD DES ÉLÈVES
À UN RYTHME
RÉGULIER



LES MOYENS ALLOUÉS
À L'ACADÉMIE
ONT ÉVOLUÉ SELON
UNE TENDANCE
SIMILAIRE

EN **6 ANS**
RENTRÉES
2017 VS 2022

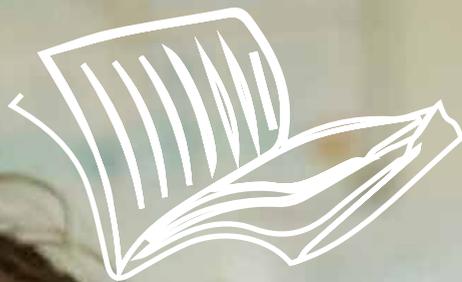
- **3 700**
COLLÉGIENS / LYCÉENS

- **256**
POSTES

EN **1 AN**
RENTRÉES
2021 VS 2022

- **930**
COLLÉGIENS / LYCÉENS

+ **13**
POSTES



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

À RETENIR

- Pleinement inscrite au sein de l'école primaire, la maternelle a des spécificités qui conduisent à mettre en place un plan dédié à ses personnels pour garantir l'épanouissement et la réussite scolaire dès le plus jeune âge.
- Parce que l'école maternelle est déterminante pour la réussite scolaire des élèves et parce qu'elle accueille de très jeunes élèves, le développement professionnel de ses personnels doit être spécifiquement adapté.
- Ce plan d'action pour l'école maternelle est mis en place dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Former les enseignants des classes de GS dédoublées

Le **dédoublé des classes de grande section** a débuté l'an dernier sur l'ensemble du territoire et se poursuit actuellement. L'académie a souhaité **renforcer cette mesure nationale par un accompagnement fort** de ses équipes :

- une **formation développée en interne** permet d'aborder avec les enseignants les spécificités d'une classe à effectif réduit, l'aménagement de la classe etc. : construite en 5 temps et alternant journées de formation et visites, elle débute en fin d'année scolaire pour se poursuivre tout au long de l'année suivante ;
- des **évaluations académiques de GS** ont été mises en œuvre dès la rentrée dernière pour identifier les acquis des élèves, leurs progrès et besoins. Ces évaluations constituent également un outil de communication avec les enseignants de CP et un outil pour échanger avec les parents.



1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire

À RETENIR

- Prévenir la difficulté scolaire dès le plus jeune âge et garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est la priorité du ministère depuis 2017.
- L'apprentissage des savoirs fondamentaux, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école élémentaire. En 2022-2023, cela se traduit par :
 - le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école élémentaire ;
 - l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
 - l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles ;
 - une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité à l'école primaire.



DANS L'ACADÉMIE

© Pas plus de 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1

Les premières années d'école sont essentielles dans l'acquisition des savoirs fondamentaux et déterminantes pour la poursuite de la scolarité. La **limitation de la taille des classes** et leur réduction massive **là où se concentre la difficulté scolaire** joue un rôle majeur pour le progrès des élèves.

	GS	CP	CE1
Éducation prioritaire	Effectifs réduits		
Hors éducation prioritaire	Effectifs plafonnés à 24 élèves		

Dans l'académie, ces réductions de la taille des classes sont d'ores et déjà mises en œuvre dans tous les CP et les CE1 ; elles sont en cours de finalisation pour les classes de grande section.

Elles s'accompagnent notamment d'**actions de formation et d'un accompagnement renforcé par les corps d'inspection** du premier degré.

© Plan mathématiques et Plan français : plus d'1/3 des enseignants formés

Les plans de formation mathématiques et français sont respectivement mis en œuvre dans l'académie depuis 2019 et 2020. À ce jour :

- **33 % des enseignants du premier degré** ont été formés au titre du **Plan mathématiques**, soit 3 700 professeurs ;
- **31 % des enseignants du premier degré** ont été formés au titre du **Plan français**, soit 3 300 professeurs ;

Ces deux formations de 5 jours permettent aux enseignants de **travailler en petits groupes** à l'élaboration de séquences, à la production de ressources, de partager des outils et expériences :

- en mathématiques : résolution de problèmes, numération, calcul, manipulation, verbalisation, abstraction, grandeurs et mesures etc. ;
- en français : phonologie, vocabulaire/lexique, compréhension orale de textes, production d'écrits, fluence etc.

© L'Aisne et la Somme déploient des plans lecture

Le département de l'Aisne, particulièrement concerné par des problèmes de maîtrise de la langue, a mis en œuvre dès septembre 2021 un « Plan lecture ». Ce plan a concerné l'an dernier **une quarantaine d'écoles, ciblées en fonction de plusieurs critères** parmi lesquels **les résultats aux évaluations de rentrée et de mi-CP**, qui se situent en-dessous des attendus au regard de l'indice de position sociale. En outre, des écoles de différents profils ont été intégrées au panel (dimension, localisation géographique, réseau d'éducation prioritaire ou hors EP).

Ce plan s'intéresse plus particulièrement à **5 leviers pédagogiques** :

- la production d'écrits ;
- la fluence ;
- la compréhension ;
- le vocabulaire ;
- le geste d'écriture.

Il concerne **90 enseignants de CP qui ont bénéficié de 7 jours de formation** au sein de l'INSPÉ de Laon, d'ateliers thématiques ainsi que de visites et journées pilotées par les inspecteurs de circonscription. Les enseignants reçoivent en outre un accompagnement à l'usage de leur manuel de lecture.

Dans la Somme, un plan d'action verra le jour à compter de cette rentrée scolaire, à titre expérimental. Construit autour de **3 axes** (le lexique/vocabulaire, la fluence/lecture et le raisonnement/transversal dans toutes les disciplines), il concernera des écoles sélectionnées en fonction des résultats aux évaluations de CP et de CE1 : écoles ayant des résultats en dessous de ceux attendus par rapport à l'IPS, écoles ayant une progression importante et écoles avec des résultats au-dessus de ceux attendus par rapport à l'IPS. L'une des stratégies du plan d'action consiste à **valoriser les pratiques efficaces qui font réussir les élèves** et à **favoriser leur mutualisation** entre les équipes des différentes écoles.

Les enseignants et les directeurs recevront une **formation d'une durée de 6 jours** à laquelle s'ajouteront des visites de soutien des enseignants dans les classes par un formateur.



1.3 Ancrer la culture de l'évaluation

À RETENIR

- Une **évaluation nationale expérimentale** des élèves en début de CM1 et de 4^e est mise en place afin de donner aux professeurs des **outils pour mieux suivre les progrès des élèves** tout au long de la scolarité obligatoire.
- L'**évaluation des établissements** vise à développer la capacité d'agir pour répondre immédiatement aux besoins des élèves et à renforcer le travail collectif:
 - En 2020-2021, **950 établissements** du second degré, principalement des collèges, ont été évalués, soit **9 %** de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat.
 - En 2022-2023, **2 200 établissements** du second degré seront évalués, soit **22 %** de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat.
 - Pour le premier degré, après une expérimentation en 2021-2022, l'évaluation des écoles sera lancée à la **rentrée scolaire 2023**.



DANS L'ACADÉMIE

© Les évaluations nationales menées l'an dernier en CP et CE1 ont permis de mettre en évidence les progrès accomplis par les élèves entre 2019 et 2021 : ces résultats sont le fruit du travail réalisé par l'ensemble des équipes dans un contexte de crise sanitaire.

En comparaison avec la rentrée 2019, la très grande majorité des items évalués en français et mathématiques sont en augmentation. Cette progression concerne en particulier des items cibles comme « Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (CP), « Lire un texte à voix haute » (CE1) ou « Résoudre des problèmes » (CP et CE1), pour lesquels l'académie a mené des actions spécifiques : formations (Plan français et Plan maths), accompagnement par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques avec des visites de classe, diffusion et appropriation des guides de référence publiés par le ministère, plan lecture dans l'Aisne etc.

De plus, dans une académie où les résultats scolaires sont traditionnellement en deçà des moyennes nationales, ces résultats montrent que l'action pédagogique résolue de l'académie en faveur du 1^{er} degré porte ses fruits. En effet, nos élèves ont davantage progressé sur les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter) que la moyenne nationale.

🕒 Des évaluations académiques en GS, CE2 et CM2 pour renforcer le diagnostic et le suivi des élèves

Soucieuse de mieux identifier et soutenir la progression des élèves depuis les premières années de leur scolarité, l'académie d'Amiens a déployé dès septembre 2021 **des évaluations académiques** : celles-ci viennent **compléter les évaluations nationales des acquis des élèves de CP et de CE1**.

Elles ont été **expérimentées l'an dernier dans les grandes sections de maternelle et en CE2**, principalement en éducation prioritaire. Cette année, elles seront étendues à l'ensemble des classes de ces niveaux.

Sur le même schéma, à compter de cette rentrée, **des évaluations académiques de CM2 seront déployées** en éducation prioritaire et proposées sur la base du volontariat aux classes hors éducation prioritaire.

🕒 Les évaluations nationales dans notre académie :

- 22 300 élèves de CP ;
- 23 400 élèves de CE1 ;
- 20 500 élèves de 6^e.



Dans l'Aisne, les relations se développent entre les systèmes éducatifs français et québécois

Dans une volonté commune de favoriser les échanges, le partage et l'enrichissement mutuel, les ministères français et québécois ont respectivement mandaté l'académie d'Amiens et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour mettre en place une **coopération inédite** à travers la **création de trois écoles franco-québécoises** issues d'un partenariat entre des écoles françaises et québécoises :

- **l'école élémentaire Léo-Lagrange à Villers-Cotterêts** (France) et l'école au Trésor-du-Boisé à Saint-Laurent (Québec) ;
- **l'école primaire du Centre à Soissons** (France) et l'école Laurentides à Saint-Laurent (Québec) ;
- **l'école primaire Eugène-Corette à Saint-Quentin** (France) et l'école Katimavik à Saint-Laurent (Québec).

Ces écoles franco-québécoises sont les premières à voir le jour sur le territoire national. Elles permettront aux élèves des deux côtés de l'Atlantique de **bénéficier des meilleures pratiques françaises et québécoises** notamment grâce à des échanges virtuels, des réflexions et des **projets communs**. D'autres jumelages devraient prochainement voir le jour.

Depuis 2018, les **Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP)** sont par ailleurs expérimentées dans une dizaine d'écoles de l'Aisne. Cette méthode de travail, importée d'Ontario au Québec, vise à **améliorer la réussite des élèves en s'appuyant sur un travail d'équipe** entre directeur et enseignants. Objectif : faciliter la coopération pédagogique, pointer les domaines d'intervention les plus adaptés et mieux cibler les élèves les plus fragiles **grâce notamment à l'analyse des évaluations nationales**.

Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

OBJECTIFS

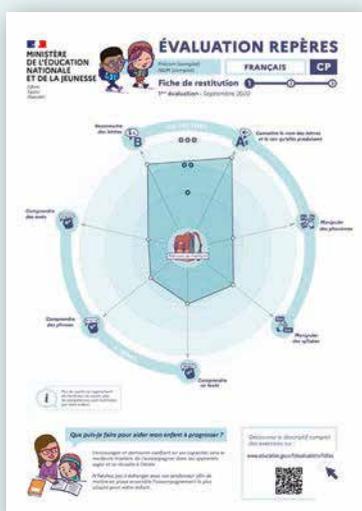
1 Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

2 Répondre aux questionnements des parents

UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

1 Une fiche de présentation des évaluations

- **Des réponses aux questions** que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- **Une frise chronologique** pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

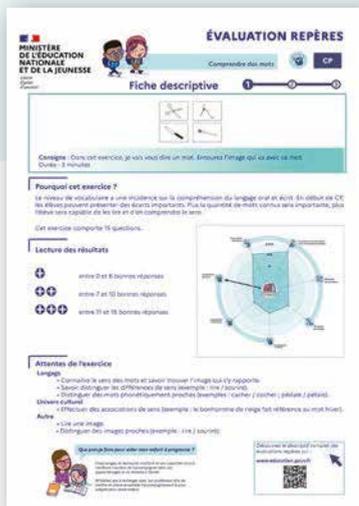


2 Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- **Des niveaux +, ++, +++** pour symboliser la montée en compétences
- **Une modélisation en radar** pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- **Des informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur www.education.gouv.fr/evaluations-fiches



* Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



1.4 Développer les compétences numériques des élèves

À RETENIR

- Une charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques à destination de l'ensemble des personnels d'éducation s'applique à tous les temps de l'enfant.
- Les compétences numériques sont mobilisées et développées dans tous les enseignements au cours de la scolarité.
- La généralisation du dispositif Pix se poursuit pour tous les collégiens et lycéens, avec une expérimentation en classe de 6^e à la rentrée.
- Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) est encouragé, notamment auprès des filles.



DANS L'ACADÉMIE

📍 40 communes de l'Aisne dotées de matériel informatique grâce au TNE (territoire numérique éducatif)

Dans le cadre de l'expérimentation nationale des territoires numériques éducatifs, le département de l'Aisne a été retenu en 2020 pour un **déploiement d'ampleur en matériel numérique dans les écoles**, à hauteur de 30 millions d'euros (10 millions pour l'Aisne) financé à 100 % par l'État.

Les objectifs visés sont à la fois de tester à grande échelle la mise en œuvre de la continuité pédagogique en classe et à distance (équipements : enseignants, classes, élèves...) mais aussi d'**enrichir et moderniser les pratiques pédagogiques** en s'adaptant aux nouvelles conditions de travail : formation des enseignants à l'hybridation, mise à disposition de ressources.

Près de **40 communes et 50 écoles** ont bénéficié de dotations de matériels dans le courant de l'année dernière (tablettes, écrans interactifs, kits visio, robots...). Un plan de formation a en outre été déployé auprès des enseignants.

📍 L'enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI) proposé par 28 lycées

L'enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI), créé en 2020, est aujourd'hui **proposé dans les deux tiers des lycées de l'académie**.

Dans la continuité de cet enseignement de spécialité, les élèves qui souhaitent poursuivre dans cette voie disposent notamment de ces deux possibilités :

- la classe préparatoire MP2I « mathématiques, physique, ingénierie et informatique », créée en septembre 2021 au lycée Louis Thuillier (Amiens) ;
- la formation pour préparer le CAPES « Numérique et sciences informatiques » créé en 2020 à l'UPJV.

1.5 Faire progresser tous les élèves au collège

© Julie Bourges - MENJ

À RETENIR

- Les évaluations nationales de 6^e fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.
- En classe de 6^e, de nouvelles organisations sont expérimentées au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.
- Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5^e et accorde une place accrue à la pratique sportive avec deux heures de sport supplémentaires.

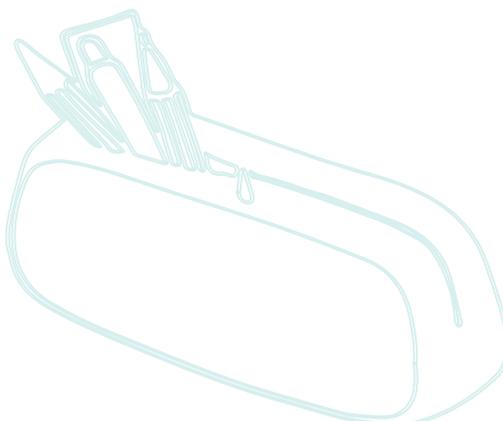


DANS L'ACADÉMIE

🕒 Systématiser Devoirs faits

En 2021-22, **32,7 % des élèves** de l'académie ont bénéficié de Devoirs faits avec une moyenne de **1,63 h/semaine**. Ces données placent l'académie **au-dessus de la moyenne nationale** (France : 29 % de bénéficiaires) et montrent d'ailleurs une bonne appropriation de la mesure par les **établissements de l'éducation prioritaire (49,19 % des élèves** contre 30,31 % hors éducation prioritaire).

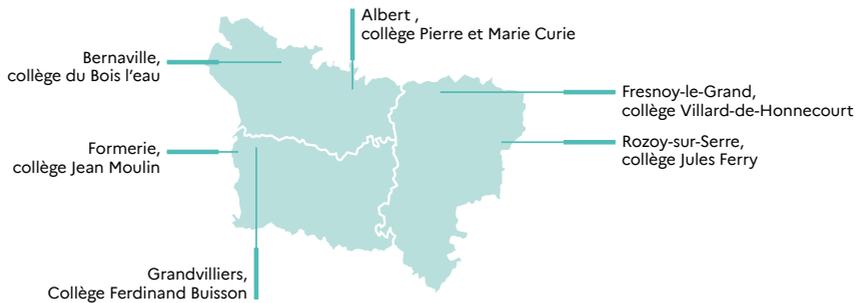
La priorité pour cette rentrée 2022 est de renforcer Devoirs faits, partout où cela est possible, avec l'appui des inspecteurs pédagogiques : l'objectif est de **s'adresser à l'ensemble des élèves de 6^e** pour qui l'organisation du travail personnel est souvent un défi.



🎯 Appuyer les élèves les plus en difficulté dès leur entrée au collège : Amiens expérimente des 6^e tremplin

Pour **répondre de manière innovante, ciblée et profonde aux besoins des élèves identifiés en difficulté** et favoriser leur entrée sereine au collège, l'académie expérimente dès la rentrée des « **6^e tremplin** ». Elles sont déployées **dans 6 collèges de l'académie**, à raison de deux par département. Leur mise en œuvre prévoit un **renforcement des apprentissages fondamentaux chez les élèves les plus fragiles**, le développement de leur autonomie et de leur confiance en eux.

- Collège Pierre et Marie Curie, Albert
- Collège du Bois l'eau, Bernaville
- Collège Jean Moulin, Formerie
- Collège Ferdinand Buisson, Grandvilliers
- Collège Villard-de-Honnecourt, Fresnoy-le-Grand
- Collège Jules Ferry, Rozoy-sur-Serre



Chaque collège a défini son propre projet en fonction de ses besoins. Pour autant, toutes ces 6^e tremplin sont régies par des principes communs :

- une **identification des élèves en difficulté** dès la sortie du CM2, confortée par les évaluations de début d'année de 6^e ;
- un **travail intensif** tout au long de l'année de 6^e pour **renforcer les acquisitions en français et en mathématiques** et améliorer les apprentissages dans les autres disciplines ;
- une **collaboration étroite entre le collège et ses écoles de secteur**, en amont de l'arrivée des élèves ainsi que tout au long de l'année (échanges de services, co-interventions entre professeurs etc.) ;
- des **enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés formés et accompagnés** par la Direction de la pédagogie et par la Cellule académique pour la recherche, le développement, l'innovation et l'expérimentation (Cardie) ;
- une **poursuite de la scolarité en 5e ordinaire** à l'issue de l'année de 6^e tremplin.

Exemple d'organisation d'une 6^e tremplin : emploi du temps du collège Villard-de-Honnecourt (Fresnoy-le-Grand).

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
Français		EPS		Techno		HG		Anglais	
Anglais		EPS		Lettres		Maths		Maths	
Maths		Maths		Français Maths		EPS		Physique-chimie	
Arts plastiques		HG Techno		HG		EPS		SVT maths	

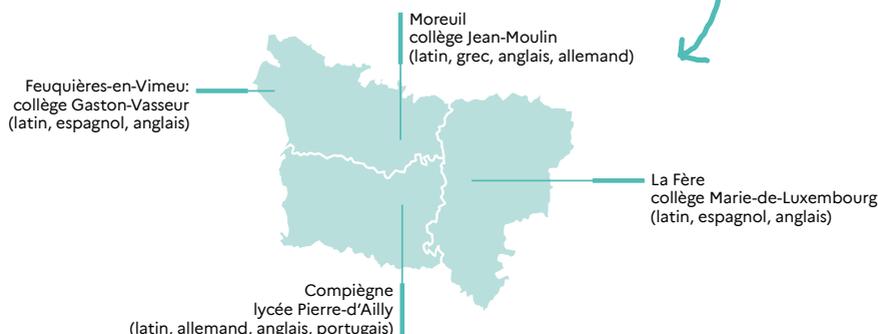
Devoirs faits - fluence		Devoirs faits - maths	
Français	HG	Anglais	
SVT		Confiance Estime de soi	Vie de classe

Devoirs faits - maîtrise de la langue		Devoirs faits - fluence	
Cours		Lettres	
Anglais		Physique-Chimie	

🕒 Étendre à de nouveaux établissements l'offre de français et culture de l'Antiquité dès la 6^e

En septembre 2021, un programme d'**enseignement facultatif de français et culture antique** est entré en vigueur à titre expérimental dans une douzaine de collèges de l'académie. Cet enseignement, proposé en 6^e, s'étend à la rentrée 2022 à de nouveaux établissements pour bénéficier à un plus grand nombre d'élèves.

En complément, dès septembre, les langues et cultures de l'antiquité s'enrichissent du **parcours « Mare Nostrum »**, proposé aux élèves de **4 collèges et lycées** de l'académie à raison d'une heure hebdomadaire ajoutée à leur emploi du temps :



🕒 Faciliter la pratique orale et l'éloquence dès la 3^e

L'**enseignement de la pratique orale et de l'éloquence**, proposé depuis 2019 dans une douzaine de collèges de l'académie aux élèves de 3^e, vise à promouvoir l'égalité des chances et à familiariser les jeunes à la prise de parole en public.

À la rentrée 2022, il sera proposé par **2 nouveaux collèges** :

- collège Camille Desmoulins, Guise ;
- **collège Cobast, Hirson (nouveau) ;**
- collège Jean Mermoz, Laon ;
- collège Les Frères Le Nain, Laon ;
- collège Froelicher, Sissonne ;
- collège Marthe Lefèvre, Saint-Quentin ;
- collège Arthur Rimbaud, Amiens ;
- **collège César Frank, Amiens (nouveau) ;**
- collège des fontaines, Poix-de-Picardie ;
- collège Blin, Maignelay-Montigny ;
- collège André Malraux, Compiègne ;
- collège Romain Rolland, Mouy ;
- collège Louis Pasteur, Noyon ;
- collège Jules Michelet, Beauvais.



1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais

© Stéphanie Lacombe - MENJ

À RETENIR

- Le test de positionnement Ev@lang collège en anglais permet :
- d'identifier les acquis et les besoins des élèves vis-à-vis de l'objectif de maîtrise du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en fin de 3^e ;
- d'aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement.
- 800 000 élèves ont passé ce test au printemps 2022 : un élève de 3^e sur deux n'atteint pas le niveau requis.
- Un plan d'urgence est lancé dès la rentrée pour que 80 % des élèves accèdent à ce niveau d'ici les trois prochaines années.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Ouverture de 3 sections internationales anglais à Amiens, Saint-Quentin et Chantilly

À la rentrée 2022, 3 nouvelles sections internationales ouvrent dans l'Aisne, l'Oise et la Somme :

- à Saint-Quentin, collège Gabriel Hanotaux (REP) : anglais britannique ;
- à Amiens, collèges César Franck et Arthur Rimbaud (REP+) : anglais américain.
- à Chantilly, collège des Bourgognes : anglais britannique ;

Ces ouvertures permettront un meilleur maillage du territoire académique en complétant l'offre existante au lycée Robert de Luzarches à Amiens (anglais américain) et au lycée Jean Rostand à Chantilly (anglais britannique), avec le souci d'offrir notamment aux élèves de l'éducation prioritaire un accès à des parcours d'excellence.

🕒 L'Option internationale du baccalauréat (OIB) devient Baccalauréat français international (BFI)

À partir de cette rentrée scolaire, l'Option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le **Baccalauréat français international (BFI)**. Les élèves de première de la voie générale qui s'engagent dans ce dispositif préparent pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale prise en compte à l'examen, à compter de la session 2024 du baccalauréat.

L'Option internationale du baccalauréat (OIB) ou Baccalauréat français international (BFI) est proposée dans deux lycées de l'académie :

- lycée Robert de Luzarches à Amiens : anglais américain ;
- lycée Jean Rostand à Chantilly : anglais britannique.



L'immersion en langue vivante dès le plus jeune âge : l'exemple de l'école et du collège Sagebien

En 2015, l'école Sagebien, à Amiens, s'engage dans un dispositif d'**immersion en langue anglaise** : quelques années plus tard, tous les élèves de cette école, de la maternelle jusqu'au CM2, bénéficient de cette **modalité d'apprentissage innovant**.

Leur maîtrise écrite et orale de l'anglais est telle que le collège de secteur, le collège Sagebien, prend naturellement la suite de ce projet : grâce à la mobilisation de ses personnels enseignants et d'encadrement, un vaste programme d'immersion voit ainsi le jour. **Désormais, tous les élèves de la 6^e jusqu'à la 3^e suivent certains de leurs cours d'EPS, de mathématiques, de musique, de physique etc. en anglais.**

L'essaimage des bonnes pratiques ne s'arrête pas là : **aujourd'hui, une quarantaine d'écoles et collèges de l'académie ont rejoint le mouvement** et proposent à leurs élèves des dispositifs d'immersion en langue étrangère, à différentes échelles.

© Favoriser la pratique linguistique et la coopération européenne : 10 lycées labellisés «REVE»

Dix lycées sont labellisés REVE (réseaux d'établissements à vocation européenne) : ce label, spécifique à l'académie, est attribué à des établissements **qui font de la pratique des langues vivantes et de la coopération culturelle internationale deux vecteurs de réussite et de progrès** pour les élèves, tant sur le plan des pratiques pédagogiques que de l'ouverture internationale.

Chacun d'entre eux est désigné comme « tête de réseau » associant également des collèges et des écoles primaires de son territoire.

● Département de l'Aisne

- Lycée Gay Lussac (Chauny)
- Lycée Condorcet (Saint-Quentin)
- Lycée Européen (Villers-Cotterêts)

● Département de l'Oise

- Lycée Félix-Faure (Beauvais)
- Lycée Pierre d'Ailly (Compiègne)
- Lycée Jean Monnet (Crépy-en-Valois)
- Lycée Malraux (Montataire)
- Lycée Hugues Capet (Senlis)

● Département de la Somme

- Lycée La Hotoie (Amiens)
- Lycée Lamarck (Albert)



1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique

À RETENIR

À compter de cette rentrée 2022 :

- les **mathématiques** sont renforcées dans le tronc commun de la classe de 1^{re} générale, avec 1 h 30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat : le **baccalauréat français international (BFI)** ;
- les **périodes de mobilité européenne et internationale** sont mieux prises en compte dans la scolarité et pour le baccalauréat, de la 2nd à la terminale.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 **Dès cette rentrée, les mathématiques seront introduites dans le tronc commun** en classe de première générale pour donner à tous les élèves un socle commun de connaissances et de compétences.

Cet enseignement pourra être **suivi à titre facultatif** par les élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques et leur ouvrira les portes, le cas échéant, de l'option mathématiques complémentaires en classe de terminale. Des dispositions définitives seront mises en place à la rentrée 2023 dans cet **objectif de renforcer la place des mathématiques au lycée général** et d'y assurer un enseignement pour tous.

🕒 **10 laboratoires mathématiques**

Les laboratoires mathématiques sont des lieux dédiés, en collège ou en lycée, qui visent à contribuer au développement professionnel en équipe des professeurs et à **l'appropriation de la discipline mathématiques par les élèves**. Ce lieu privilégié est ouvert localement aux écoles et établissements du bassin et permet de fréquentes rencontres, échanges et animations collectives.

L'académie dénombre **10 laboratoires, dont 2 ouverts en cours d'année dernière** :

- **Fresnoy-le-Grand - Collège Villard-de-Honnecourt (création 2021-22)**
- Saint-Quentin - Lycée Pierre de la Ramée
- Saint-Quentin - Collège Montaigne
- Soissons - Collège Gérard Philippe
- Beauvais - Lycée Paul Langevin
- Clermont - Lycée Cassini
- Compiègne - Lycée Pierre d'Ailly
- **Estrées-Saint-Denis - Collège Abel Didelet (création 2021-22)**
- Montataire - Collège Anatole France
- Abbeville - Lycée Boucher de Perthes

La mobilité scolaire européenne et internationale

au lycée général et technologique

QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

🕒 ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité effectuée sur **une partie de l'année scolaire**



🕒 ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de **4 semaines**
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour

Avec inscription de la mention « mobilité scolaire européenne et internationale » sur le diplôme

🕒 ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un **établissement public, privé sous contrat et hors contrat**

Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral*

LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

* Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1^{re} lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.



1.8 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

À RETENIR

Le lycée professionnel, c'est :

- 1 lycéen sur 3, soit **627 000 lycéens professionnels** dans le public et privé sous contrat ;
- **2 100 lycées** qui proposent des formations professionnelles ;
- **600 spécialités de diplômes**, du CAP au BTS ;
- **14 familles de métiers** en baccalauréat professionnel.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 4 nouveaux « ateliers de philosophie » voient le jour en lycées professionnels

Dans une volonté de **développer chez nos élèves de la voie professionnelle une culture de l'humanité**, notamment en lien avec leurs différentes filières, chefs d'œuvre et orientations en termes de métiers, **des ateliers de philosophie ont été créés** l'an dernier dans 11 établissements de l'académie.

Dès cette rentrée, 4 nouveaux lycées professionnels rejoignent le mouvement :

- LPO Condorcet, Saint-Quentin ;
- LP Corot, Beauvais ;
- LPO Marie Curie, Nogent-sur-Oise ;
- Lycée du Sacré Coeur (privé), Péronne.

Ces ateliers sont assurés par des enseignants de philosophie volontaires de lycées généraux et technologiques, auxquels peuvent se joindre des professeurs de lycée professionnel. Ils concernent tous types de filière professionnelle : hôtellerie-restauration, soins à la personne, métiers d'art, esthétique, métiers du tertiaire, métiers du bâtiment.

Les 11 lycées suivants proposent ces ateliers depuis maintenant un an :

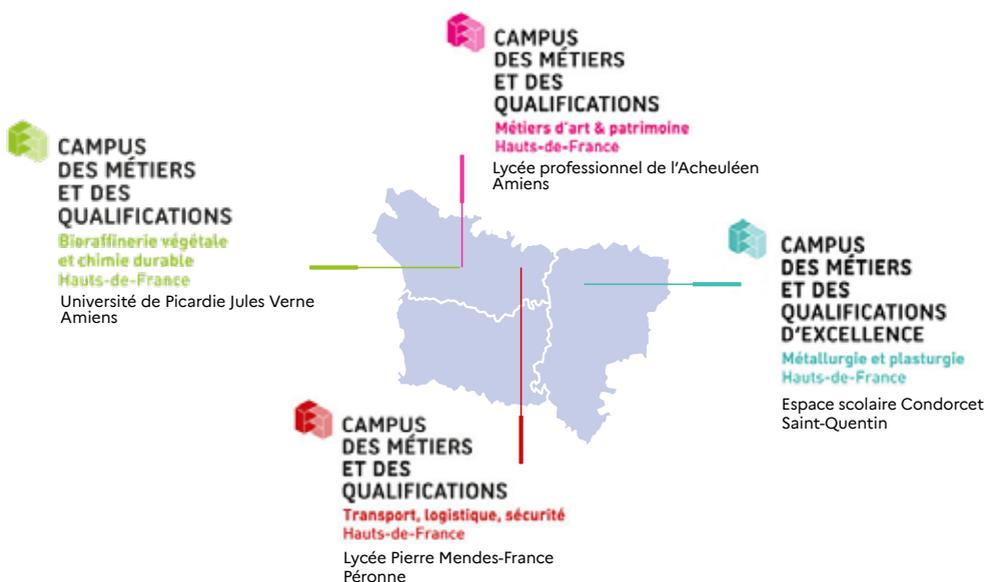
- LP des métiers d'Art, Saint-Quentin ;
- LP Jean Bouin, Saint-Quentin ;
- Lycée Sainte-Sophie (privé), Bohain-en-Vermandois ;
- LP Les Jacobins, Beauvais ;
- LPO Charles-de-Gaulle, Compiègne ;
- LP Jules Verne, Grandvilliers ;
- LP Arthur Rimbaud, Ribécourt-Dreslincourt ;
- LPO Boucher-de-Perthes, Abbeville ;
- LPO La Hotoie, Amiens ;
- Lycée du Sacré-Coeur (privé), Amiens ;
- Lycée du Marquenterre, Rue.

④ 4 campus des métiers et des qualifications

La région académique Hauts-de-France compte 13 campus des métiers et des qualifications dont 4 avec un établissement support implanté dans l'académie d'Amiens :

- **campus des métiers et des qualifications d'excellence Métallurgie et Plasturgie** - établissement support : espace scolaire Condorcet - Saint-Quentin ;
- **campus des métiers et des qualifications Transport, Logistique et Sécurité** - établissement support : lycée Pierre Mendès-France – Péronne ;
- **campus des métiers et des qualification d'excellence Chimie, Énergie, Innovation territoriale (CEIT)** - établissement support : université de Picardie Jules Verne – Amiens ;
- **campus des métiers et des qualifications Métiers d'art et Patrimoine** – établissement support : lycée professionnel de l'Acheuléen – Amiens.

Co-portés par la région académique Hauts-de-France et le conseil régional des Hauts-de-France, les campus des métiers et des qualifications **fédèrent les acteurs de la formation** (établissements d'enseignement secondaire et supérieur, centres de formations d'apprentis, chambres consulaires...) **et les acteurs du monde économique** (branches professionnelles, entreprises, pôles de compétitivité) autour de **filières métiers à fort enjeu** afin de répondre aux besoins de compétences du territoire. Les enjeux liés à la formation, à l'élévation du niveau de qualification, à l'insertion professionnelle, à l'emploi et au développement économique se situent au cœur des préoccupations des campus.





2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



2.1 Rendre l'École accessible à tous

À RETENIR

- Plus de 430 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements scolaires à la rentrée 2022.
- Près de 300 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) créées à la rentrée 2022.
- Plus de 17 000 livrets de parcours inclusifs ouverts avant la rentrée 2022.
- 4 000 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires pour la rentrée 2022.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Handicap : plus de 16 000 élèves accompagnés au quotidien

Le nombre d'élèves relevant de l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation d'élèves en situation de handicap) augmente régulièrement depuis plusieurs années :

- + 65 % entre 2015 et 2022 (de 9 900 à 16 400) ;
- + 20 % en seulement un an.

Leur inclusion à l'école est un engagement de justice et représente un devoir sans équivoque pour le système éducatif.

Comme chaque année, l'académie renforce ses instruments au service de l'inclusion.

🕒 250 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

L'académie disposera cette année de 2 669 ETP d'AESH sur l'ensemble de son territoire, contre 2 419 à la rentrée dernière (+ 250). Ils accompagnent les 9 200 élèves notifiés par les MDPH (maisons départementales pour les personnes handicapées) et scolarisés en milieu ordinaire (classe ordinaire et ULIS).

Afin que les élèves puissent être pris en charge au plus tôt après la notification de l'accompagnement par la MDPH, le recrutement des personnels s'opère tout au long de l'année scolaire.

🕒 11 ouvertures d'unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS)

- 11 ouvertures d'ULIS en cette rentrée 2022 : 3 dans l'Aisne, 2 dans l'Oise et 6 dans la Somme ;
- nombre total d'ULIS sur le territoire académique : 403 ;
- nombre d'élèves concernés : environ 5 000.

🕒 12 unités autisme (UEMA et UEEA)

Entre 2019 et 2021, l'académie a doublé le nombre de ses unités destinées aux écoliers porteurs de troubles du spectre de l'autisme. À partir de la rentrée 2022, elle en comptera 12, complétées par 2 dispositifs d'autorégulation (le premier ouvert en septembre 2020 au collège César Franck d'Amiens, le second ouvrant cette année à l'école Jules Verne, à Belleu)

9 unités maternelles (UEMA) :

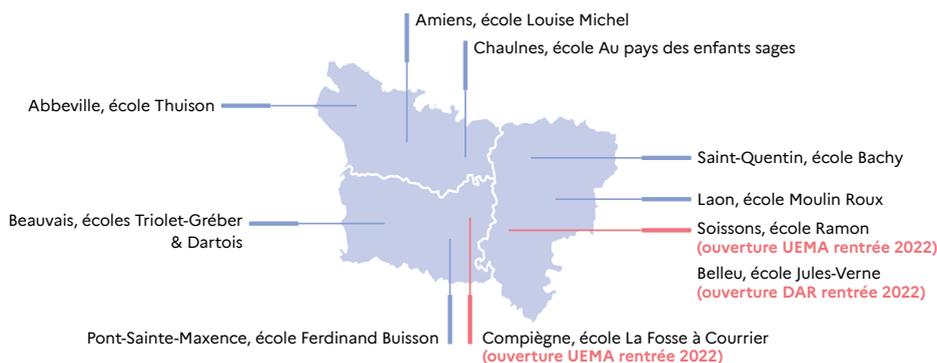
- Laon, école Moulin Roux ;
- Saint-Quentin, école Bachy ;
- Soissons, école Ramon (ouverture rentrée 2022) ;
- Beauvais, école Triolet-Gréber ;
- Compiègne, école La Fosse à Courier (ouverture rentrée 2022)
- Pont-Sainte-Maxence, école primaire Ferdinand Buisson ;
- Abbeville, école Thuison ;
- Amiens, école Louise Michel ;
- Chaulnes, école Au pays des enfants sages.

3 unités élémentaires (UEEA) :

- Saint-Quentin, école Bachy ;
- Amiens, école Louise Michel ;
- Beauvais, école Dartois.

2 dispositifs d'autorégulation (DAR) :

- Amiens, collège César Franck ;
- Belleu, école Jules Verne (ouverture rentrée 2022).



🕒 2 nouvelles unités d'enseignement externalisées

Les unités d'enseignement externalisées (UEE) sont un dispositif médico-social inclusif qui permet à des enfants en situation de handicap de **fréquenter une école tout en bénéficiant du soutien spécialisé dont ils ont besoin** (locaux et environnement adaptés, accompagnement permanent par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire et un enseignant spécialisé).

L'académie compte 50 UEE, dont 2 créations en cette rentrée 2022 :

- une ouverture à Poix-de-Picardie à l'école des Primevères ;
- une ouverture à Amiens à l'école Jean Rostand, pour des enfants sourds et malentendants.



© Julie Bourges - MENJ

2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales

À RETENIR

- La lutte contre les inégalités territoriales s'inscrit dans la continuité de la **politique d'éducation prioritaire**, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.
- Au-delà de l'éducation prioritaire, le ministère poursuit son engagement en faveur d'une **meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire**, qu'ils soient ruraux ou urbains. Cette politique repose essentiellement sur deux principes clés :
 1. la progressivité dans l'allocation des moyens pour répondre au plus près des besoins des établissements ;
 2. le renforcement des partenariats et des coopérations locales, en tout premier lieu avec les collectivités territoriales.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Des petits-déjeuners gratuits pour plus de 12 000 écoliers

L'an dernier, de nombreuses communes se sont engagées dans une démarche partenariale avec les services de l'Éducation nationale et le soutien financier de l'État afin de **proposer aux écoliers des petits-déjeuners de qualité et équilibrés** :

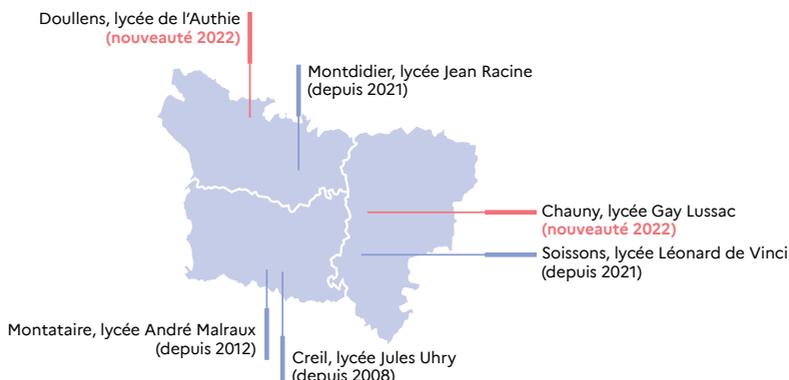
- 48 communes de l'Aisne, l'Oise et la Somme ;
- près de 160 écoles ;
- 12 200 élèves bénéficiaires.

🕒 Ouverture d'une seconde générale au lycée professionnel Jules Verne de Grandvilliers

À Grandvilliers, une division de seconde générale ouvre au lycée professionnel Jules Verne. Réalisée en partenariat avec le conseil régional des Hauts-de-France, cette création permettra à une vingtaine de lycéens de **poursuivre leur scolarité à proximité de leur lieu d'habitation** avant de continuer leur parcours à Beauvais, par exemple.

© 6 lycées engagés avec Sciences Po Paris pour favoriser l'égalité des chances

Six lycées de l'académie sont désormais **liés par une convention d'éducation prioritaire (CEP) avec Sciences Po Paris** :



Ces conventions permettent aux élèves volontaires de 1^{re} et de Terminale de bénéficier de 2 heures d'ateliers hebdomadaires (les « ateliers Premier campus Sciences Po ») pour **se préparer à l'entrée à Sciences Po**.

En 13 ans, ce programme a permis à 29 lycéens creillois d'intégrer l'institut de sciences politiques parisien à l'issue de leur cursus préparatoire au lycée Jules Uhry. **À Montataire, au cours des deux dernières années, 8 élèves ont été admis** dans la prestigieuse école de la rue Saint-Guillaume.

© 36 Cordées de la réussite pour susciter l'ambition scolaire

Les Cordées de la réussite ont pour objectif de **lutter contre les déterminismes sociaux-culturels pouvant freiner l'accès des jeunes aux formations** de l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence. Elles mobilisent collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur qui **travaillent en réseau pour susciter l'ambition scolaire** auprès des élèves.

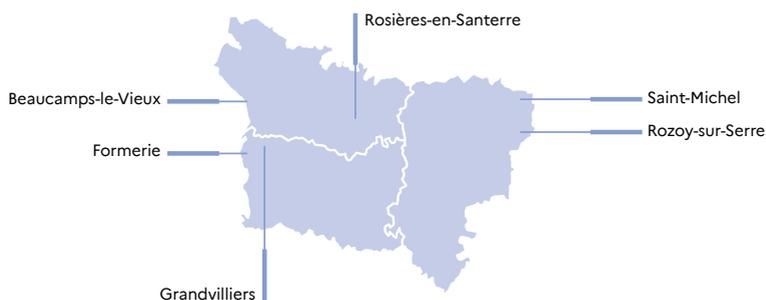
L'académie a renforcé ce dispositif depuis 2020 et compte :

- 36 Cordées de la réussite ;
- 17 600 élèves encordés ;
- 159 établissements encordés.

© 6 Territoires éducatifs ruraux (TER)

Depuis janvier 2021, l'académie d'Amiens compte 6 Territoires éducatifs ruraux (TER). Ce programme national et expérimental a pour objectif de **faire de l'École, au cœur des zones rurales, un point d'ancrage pour favoriser réussite, ambition, mobilité et attractivité**. Il s'agit, sur un territoire donné, de **renforcer la coopération entre l'École et les partenaires locaux** (collectivités, familles, associations, services de l'État ou acteurs du sport) et de porter des projets qui répondent aux besoins des élèves.

Les 6 TER académiques regroupent plus de 10 000 élèves, de l'école jusqu'au lycée.

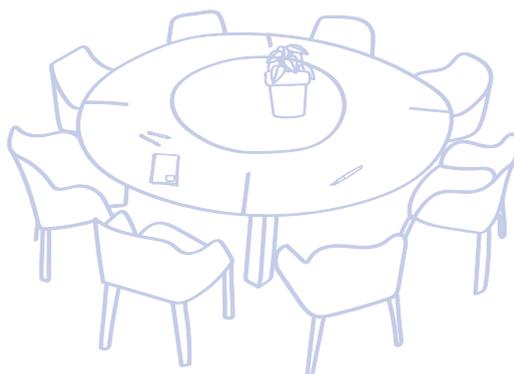


© 9 Cités éducatives pour une alliance éducative dans les quartiers prioritaires

Les Cités éducatives visent à intensifier la prise en charge des enfants et des jeunes sur un territoire déterminé, **en fédérant tous les acteurs du temps de la vie de l'enfant dans ses activités scolaires et périscolaires** (services de l'État, des collectivités, associations, habitants etc.).

Les Cités éducatives trouvent leur ancrage au sein d'un collège, rattaché à un quartier prioritaire de la politique de la ville. Elles poursuivent 3 objectifs principaux : **conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.**

AISNE	Saint-Quentin	Quartiers Europe et Hanotaux : collèges Montaigne (REP+) et Hanotaux (REP)
	Soissons	Quartiers de Presles et Saint-Crépin : collèges Gérard Philipe (REP+) et Lamartine
	Laon	Quartier Champagne : collèges Charlemagne (REP+) et Jean Mermoz
OISE	Creil	Quartiers des Hauts-de-Creil : collèges Gabriel Havez (REP+) et Jean-Jacques Rousseau (REP)
	Montataire	Quartier des Martinets : collège Anatole France (REP+)
	Beauvais	Quartier ZUP Argentine : collège Henri Baumont (REP+)
	Compiègne	Quartiers Clos des Roses et Vivier-Corax : collège André Malraux (REP+)
SOMME	Amiens	Quartier Amiens Nord : collèges César Franck (REP+) et Arthur Rimbaud (REP+)





2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école

À RETENIR

- Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés : implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés ; augmentation de la part des élèves boursiers dans les collèges et lycées les plus favorisés ; évolution de la carte scolaire et développement des secteurs multi-collèges et multi-lycées.
- Les 307 internats d'excellence labellisés en 2021 vont être accompagnés pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Améliorer la mixité sociale en collège et lycée

L'académie d'Amiens s'est engagée auprès du ministère, dès 2021, à **augmenter le taux d'élèves boursiers** dans plusieurs de ses collèges et lycées dont l'IPS est le plus élevé (Soissons, Chantilly, Compiègne, Amiens, Senlis...).

🕒 Diversifier les parcours d'excellence : ouverture de 3 sections internationales, dont 2 en éducation prioritaire

À la rentrée 2022, 3 nouvelles sections internationales ouvrent dans l'Aisne, l'Oise et la Somme :

- à **Saint-Quentin**, collège **Gabriel Hanotaux (REP)** : anglais britannique ;
- à **Amiens**, collèges **César Franck** et **Arthur Rimbaud (REP+)** : anglais américain ;
- à **Chantilly**, collège **des Bourgognes** : anglais britannique.

Ces ouvertures permettront un meilleur maillage du territoire académique en complétant l'offre existante (celles du lycée Robert de Luzarches à Amiens et du lycée Jean Rostand à Chantilly), avec le souci d'**offrir aux élèves de l'éducation prioritaire un accès à des parcours d'excellence**.

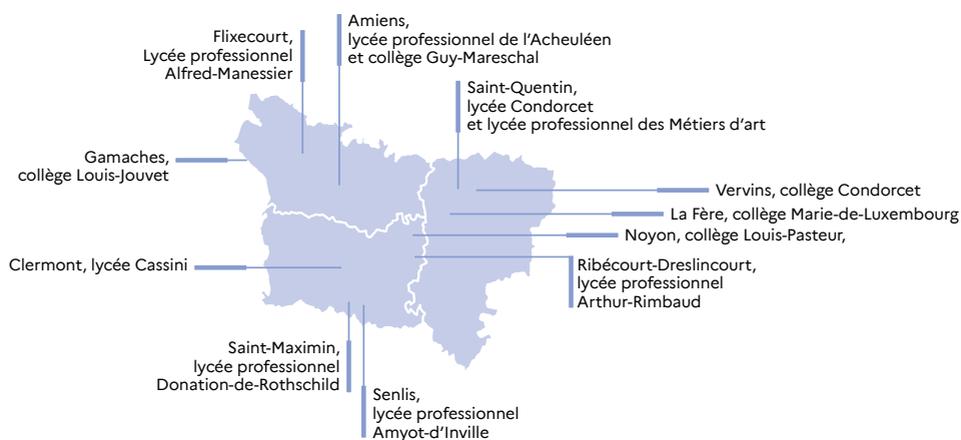
🕒 Une offre riche d'internats pour optimiser les chances de réussite de tous les élèves



Chaque internat a vocation à être un lieu de vie et de partage pour l'ensemble de la communauté scolaire, internes comme encadrants. Grâce à un projet pédagogique ambitieux et fédérateur, leur finalité est de stimuler l'ambition des élèves et d'**accroître leurs chances de réussite**.

- **Les élèves internes réussissent ainsi mieux au baccalauréat** que les externes ou demi-pensionnaires (écart de réussite entre élèves non internes et internes) : + 8,97 % pour le bac technologique ; + 8,36 % pour le bac professionnel) [source : session baccalauréat 2018].
- Cet **écart positif en faveur des internes** est aussi constaté pour la catégorie des élèves boursiers : + 8,46 % au bac techno, + 9,21 % au bac professionnel.
- Pour autant, tous les ans dans l'académie, 2 500 places d'internat restent videntes, soit environ 30 % des capacités d'accueil.

🕒 13 internats d'excellence dans l'académie



🕒 Une bourse académique à l'internat

La scolarisation avec internat doit pouvoir être envisagée par tout élève, quelles que soient les ressources dont dispose la famille. À ce titre, et dans un contexte sanitaire et économique difficile, l'académie d'Amiens a décidé la **mise en place d'une bourse académique « internat »** dès l'année scolaire 2020/2021.

Cette bourse peut intervenir en complément d'autres aides à caractère social (bourse scolaire, fonds social, aide émanant des collectivités). Elle n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des frais de l'internat mais doit permettre de **soulager les familles en difficulté**.

Sont éligibles à cette bourse tous les élèves internes de l'académie relevant de l'enseignement scolaire (collèges et lycées) des établissements publics.



© Xavier Schwebel - MENJ

2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

À RETENIR

- L'égalité entre les filles et les garçons se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité.
- À compter de la rentrée 2022, la labellisation **Égalité filles-garçons** permettra aux collèges et aux lycées de valoriser une approche intégrée de l'égalité dans le pilotage de l'établissement, l'action pédagogique sur l'ensemble des temps d'apprentissage, la formation des personnels et la création de dynamiques à l'échelle du territoire.



DANS L'ACADÉMIE

⊙ Les filles sont encore sous représentées dans les filières scientifiques ⁽¹⁾

En classe de 1 ^{re}		En terminale
17,6 %	Numérique et Sciences informatiques (NSI)	14 %
13,5 %	Sciences de l'ingénieur (SI)	8,4 %

⁽¹⁾ Source : Données académiques 2022 - SIECLE-Orientation, import Cyclades

⊙ Égalité filles-garçons : une préoccupation et une labellisation plébiscitées par de nombreux collèges et lycées

En avril 2022, les collèges et lycées de l'académie ont été invités à candidater à l'obtention du **nouveau label égalité filles-garçons**, instauré par la circulaire publiée au bulletin officiel du 17 mars. Trois niveaux de labellisation sont proposés : engagement, approfondissement et expertise. **Une trentaine d'établissements se sont donc déjà manifestés.**

À ces demandes de labellisation s'ajoutent de **nombreuses manifestations, interventions et actions de sensibilisation ou de formation** menées à l'initiative des équipes pédagogiques locales, avec le soutien de la mission académique Égalité filles-garçons et d'organismes partenaires.

© La mission égalité filles-garçons : une animation et un appui quotidiens par une équipe dédiée

L'académie dispose d'un réseau de référents égalité filles-garçons conséquent : **210 personnes exerçant en collège et lycée** (enseignants, personnels de direction, CPE, assistants sociaux, infirmières, psychologues de l'Éducation nationale).

L'an dernier, au titre de leur formation initiale, **270 futurs professeurs ont bénéficié d'un enseignement sur cette thématique.**

La mission égalité filles-garçons, c'est aussi la **mise en œuvre de formations dédiées, auxquelles plus de 200 personnels de l'académie ont participé** l'an dernier en complément d'actions de sensibilisation, expositions, participation à des concours etc. qui permettent le rayonnement de cette thématique partout sur le territoire.

Égalité filles-garçons, exemple de temps fort annuel : le forum Numérik'Elles

Tous les ans en octobre se tient le **forum académique Numérik'elles**, destiné à un public essentiellement féminin (collégiennes et lycéennes). Au programme : **découverte de métiers et de voies de formation** du secteur du numérique, rencontres avec des étudiantes, des professionnelles exerçant en entreprise, des partenaires. **En 2021, 240 jeunes filles ont participé à ces échanges** et ont ainsi pu être familiarisées de manière concrète aux domaines du numérique et à ses débouchés en termes d'études supérieures et d'emploi.



2.5 Développer la créativité et la sensibilité

À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle (EAC) associe la **fréquentation** des œuvres et des lieux de culture et de mémoire, la **rencontre** avec les acteurs des arts, de la culture et des sciences, la **pratique artistique** et l'**acquisition de connaissances**.
- Elle contribue à l'**émancipation** de chaque élève et l'ouvre sur l'universel par le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. Elle améliore la **cohésion de groupe** et favorise la **réussite scolaire**.
- Un soutien inédit est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec, pour la première année scolaire pleine :
 - l'**extension du pass Culture** aux jeunes en âge d'être scolarisés au lycée ;
 - la **part collective du pass Culture**, qui profitera à tous les élèves de la 4^e à la terminale pour des sorties culturelles en commun.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Des sorties pédagogiques financées avec le Pass culture

Le Pass culture a pour vocation de **favoriser l'accès des jeunes à la culture**, de renforcer et **diversifier leurs pratiques culturelles** en s'appuyant notamment sur la richesse culturelle des territoires.

Les collèges et lycées de l'académie se sont appropriés le Pass Culture à travers plusieurs types d'actions :

- soit en répondant à une offre générale publiée sur une plateforme par une structure culturelle (billetterie, visites guidées, etc.) ;
- soit en construisant une offre spécifique avec une structure culturelle également inscrite sur la plateforme.

Quelques exemples :

- **lycée Boucher-de-Perthes, Abbeville** : des élèves de bac pro « Accueil soin et service à la personne » ont travaillé avec la compagnie de théâtre Correspondance pour écrire, mettre en scène et jouer des séquences sur le thème des peurs d'aujourd'hui (à partir de l'étude du diptyque – Grand peur et Misère du Troisième Reich de Bertolt Brecht et Désordres de Marion) ;
- **collège Maréchal Leclerc de Hauteclouque, Beaucamps-le-Vieux** : des élèves de quatrième bénéficieront en mars 2023 d'une visite-atelier programmée au sein du Familistère de Guise, sur les thèmes « Enfance au XIX^e siècle » et « Notre machine à habiter ».



Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2 Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La **part collective*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 ^e et 3 ^e	25 € par élève
Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 ^{re} et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle**** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

Part individuelle	20 € pour chaque jeune de 15 ans	30 € pour chaque jeune de 16 ans	30 € pour chaque jeune de 17 ans	À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

🕒 Favoriser la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et l'accès aux sites culturels et mémoriaux

L'objectif de la politique menée en faveur de l'éducation artistique et culturelle est de faire en sorte **que 100 % des enfants et des jeunes aient accès, dans tous leurs temps de vie, à des offres et des contenus de haut niveau.**

Afin de renforcer les liens avec les structures culturelles, des conventions de jumelage peuvent être élaborées :

- soit au niveau des établissements (exemples) :
 - entre le **centre culturel départemental de Saint-Riquier** et le lycée de l'Authie de Doullens (signée en février 2022) ;
 - entre le **Domaine de Chaalis, Institut de France** et la cité éducative des Hauts-de-Creil (signée en juin 2022) ;
- soit au niveau académique :
 - **Château de Chantilly, Institut de France** (signée en mai 2021) ;
 - **Musée de Picardie** (signée en décembre 2021) ;
 - **Mémorial de la Shoah** (signée en janvier 2022).

🕒 Musique, théâtre, danse : à Amiens, Abbeville et dans l'Oise, enrichissement de l'offre d'enseignement artistique

L'offre d'enseignement artistique et musical de l'académie s'enrichit avec l'ouverture, à la rentrée 2022-2023, de **5 classes à horaires aménagés en musique (CHAM)** à Abbeville et dans l'Oise ainsi que d'une **série technologique Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)** au lycée La Hotoie à Amiens.

Les CHAM offrent la possibilité aux élèves intéressés de bénéficier d'horaires aménagés pour recevoir, en plus des programmes de l'Éducation nationale, un enseignement artistique renforcé. **L'académie en comptera 18** à compter de septembre 2022, dont 5 nouvelles CHAM ouvertes :

- **à Abbeville, à l'école Dany Pruvot** : CHAM à dominante vocale en partenariat avec le conservatoire de la Baie de Somme ;
- **dans l'Oise, au sein de 4 écoles** (à Beauvais, écoles Jacques Prévert et Jean Moulin (REP+) ; à Crèvecœur-le-Grand, école Henri Villette et à Auneuil, école Le Vieux Lavoir) : CHAM à dominante vocale en partenariat avec le conservatoire du Beauvaisis.

Au lycée de la Hotoie à Amiens, quinze élèves de seconde suivront cette année, en plus des enseignements de tronc commun, des cours théoriques et pratiques artistiques grâce à l'ouverture de l'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre. Cette formation d'excellence, réalisée en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional d'Amiens, se poursuivra au cycle terminal lors des **enseignements de spécialité de la série technologique sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)**.

Elle a pour objectif de **préparer les élèves aux métiers du spectacle vivant** en lien avec la musique, la danse et le théâtre.

Cette ouverture complète les 3 formations existantes dans l'académie de Lille et rééquilibre l'offre territoriale de la région académique Hauts-de-France.

🕒 Des Orchestre à l'école dans 28 écoles, collèges et lycées

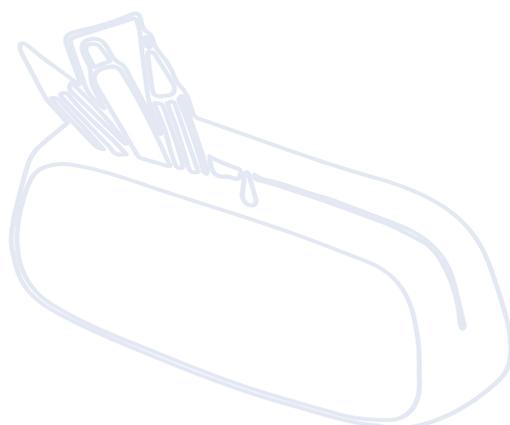
- **8 dans l'Aisne** : Belleu, Château-Thierry, Crouy, Laon, Le-Nouvion-en-Thiérache, Rozoy-sur-Serre, Sains-Richaumont et Soissons ;
- **9 dans l'Oise** : Crépy-en-Valois, Fleurines, Longueil-Saint-Marie, Saint-Just-en-Chaussée, Silly-le-Long et Villers-sur-Coudun ;
- **11 dans la Somme** : Ailly-le-Haut-Clocher, Amiens, Domart-en-Ponthieu, Doullens, Feuquières-en-Vimeu, Flixecourt, Montdidier et Roye.

© Contribuer à la préservation et à la transmission de la langue picarde

Des enseignements de langue picarde sont mis en place à partir de la rentrée scolaire 2022 **dans une dizaine d'écoles et établissements de l'académie**, avec l'appui éventuel de l'Agence régionale de la langue picarde (ARLP) et des collectivités. Des interventions seront ainsi organisées tout au long de l'année dans les communes suivantes :

- Léhaucourt, école ;
- Crécy-sur-Serre, école ;
- Fressenneville, école ;
- Péronne, école ;
- Beaucamps-le-Vieux, collège Maréchal-Leclerc-de-Hautecloque ;
- Crécy-en-Ponthieu, collège Jules Roy ;
- Bernaville, collège du Bois l'eau ;
- Le Nouvion-en-Thiérache, collège Colbert-Quentin.

Ce nouvel enseignement est rendu possible par la circulaire du 14 décembre 2021 qui a inscrit le picard parmi les langues régionales pouvant être enseignées au sein de l'Éducation nationale. Un appel à projet a été lancé l'an dernier pour identifier les enseignants intéressés par cet enseignement. L'université de Picardie Jules Verne leur proposera un **cursus de formation continue**.





2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

La lutte contre le décrochage scolaire en 2021-2022, c'est :

- 4 000 jeunes reçus en entretien et accompagnés par un acteur de l'éducation nationale ;
- 30 000 jeunes pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- 600 ressources Onisep pour l'accompagnement à l'orientation et la découverte des métiers ;
- des actions renforcées avec les régions et les partenaires économiques et associatifs pour une meilleure information des élèves.



DANS L'ACADÉMIE

© **Les salons sont des temps forts du processus d'orientation**, en complément du travail engagé en établissement. À travers les échanges avec les enseignants et les étudiants et les nombreuses conférences, ils permettent de **conforter et de consolider les choix d'orientation des lycéens**, voire d'ouvrir de nouvelles perspectives de poursuites d'études.

Quatre salons sont prévus en 2022-2023 :

- le salon de l'Étudiant, à Compiègne, le **26 novembre 2022** ;
- le salon des études supérieures de Studyrama, le **samedi 3 décembre 2022** à Mégacité Amiens ;
- le salon du lycéen à l'étudiant de l'Étudiant, les **vendredi 6 et samedi 7 janvier 2023** à Mégacité Amiens ;
- le salon Apprentissage, alternance et métiers de l'Étudiant, les **vendredi 10 et samedi 11 mars 2023** à Mégacité Amiens.

2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances

À RETENIR

- Afin de répondre aux situations et aux besoins différents des enfants et des jeunes, les **Vacances apprenantes** reposent sur plusieurs dispositifs :
 - les stages de réussite ;
 - le dispositif École ouverte ;
 - les Colos apprenantes.
- Le **dispositif École ouverte** se décline lui-même en plusieurs opérations :
 - École ouverte ;
 - École ouverte buissonnière ;
 - Été du pro ;
 - Mon patrimoine à vélo.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 **Vacances apprenantes : 8 500 élèves ont concilié loisirs et apprentissages cet été**

Reconduites cet été, les Vacances apprenantes ont permis à près de 8 500 élèves de l'académie de **consolider leurs apprentissages** tout en participant à **des activités sportives, culturelles et de loisirs** durant la première quinzaine de juillet et la dernière d'août.

Plusieurs formules étaient ainsi proposées :

- **l'école ouverte**, pour accueillir les élèves ne quittant pas leur lieu de résidence et leur proposer un programme varié et équilibré associant savoirs fondamentaux et activités sportives, culturelles, artistiques et découverte en milieu naturel ;
- **des stages de réussite** pour consolider les savoirs et compétences essentiels des élèves les plus en difficulté ;
- **mon patrimoine à vélo** pour découvrir les richesses culturelles, historiques, naturelles ou industrielles du territoire ;
- **des parcours buissonniers**, pour découvrir la nature, le patrimoine local et le développement durable à travers des séjours en zones rurales ou en zones littorales.
- **des colos apprenantes**, proposées par les organisateurs de colonies de vacances, qui bénéficient d'un label délivré par l'État pour proposer des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs.

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires

OBJECTIFS

- 1** Renforcer ses compétences scolaires
- 2** S'amuser, se dépenser, se cultiver
- 3** Rencontrer de nouvelles personnes
- 4** S'engager dans des projets collectifs

L'ÉCOLE OUVERTE

- Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi proposés à l'été 2022

1 École ouverte buissonnière

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des séjours en zone rurale
- ✓ Une sensibilisation au développement durable

2 Mon patrimoine à vélo

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des excursions à la journée ou des séjours
- ✓ Une découverte de son patrimoine de proximité

3 Été du pro

- ✓ Pour les lycéens professionnels
- ✓ Dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- ✓ La découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

1 500

écoles et établissements ouvrent leurs portes

120 000

élèves peuvent être accueillis

27,5 millions €

de dotation

LES COLOS APPRENANTES

- **C'est quoi ?**
Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives.
- **Qui organise ?**
Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise.
- **Quelles activités ?**
Jeux, aventures, loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport et du développement durable, etc.

- **Qui participe ?**

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales.

4 000

séjours labellisés à l'été 2022

101 000

places ouvertes proposées

40 millions €

attribués en 2022, correspondant au départ de 80 000 enfants

LES STAGES DE RÉUSSITE

Pendant l'année scolaire 2021-2022 :

8 020

écoles publiques et privées ont organisé des stages

15 576

enseignants des 1^{er} et 2^d degrés ont été mobilisés





3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



3.1 Veiller à la santé des élèves

À RETENIR

- Les habitudes de vie prises durant l'enfance et l'adolescence, l'environnement et le climat scolaire ont un rôle clé à long terme sur l'état de santé. Et celui des élèves a un impact sensible sur leur réussite scolaire. Dans ce cadre, l'éducation nationale déploie la **démarche École promotrice de santé**.
- Si la prise en compte des besoins particuliers, le développement de l'activité physique et la lutte contre l'obésité restent des priorités, le **bien-être et la santé mentale**, y compris le développement des compétences psychosociales, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité sont des préoccupations croissantes.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Répondre de manière ciblée au mal-être des jeunes

Dès le commencement de la crise sanitaire, les services médico-sociaux de l'académie ont accordé une **extrême vigilance à la santé mentale des élèves**. Après deux années scolaires marquées par la pandémie, cette préoccupation reste toujours d'actualité. Un plan d'actions a donc été mis en œuvre dès l'an dernier :

- les personnels ont été invités à remonter leurs besoins et interrogations à travers une enquête, débouchant sur la **création de modules de formation sur mesure** ;
- des temps d'échanges, formations et séminaires ont été organisés, réunissant **plus de 200 agents face à des intervenants issus des milieux scolaires, hospitaliers et sociaux** ;
- deux fiches interactives ont été mises à disposition des personnels pour mieux identifier et faire face aux différentes situations.

En 2022-2023, l'académie continue à travailler pour le bien-être des jeunes et, en particulier, à lutter contre les conséquences de la crise sanitaire sur la santé des élèves, dans toutes ses dimensions.



3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

- Expérimenté entre 2019 et 2021 dans six académies, le **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARE)** a été étendu à toute la France en septembre 2021.
- À la rentrée 2022, le programme sera déployé dans **100 % des écoles élémentaires et des collèges publics de France**.
- **380 référents académiques et départementaux** sont chargés de suivre les situations de harcèlement qui leur sont signalées, en lien avec les familles et les établissements.
- **Des élèves ambassadeurs** sont présents dans chaque établissement pour prévenir le harcèlement.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Une cellule académique pour prévenir, animer et soutenir

L'académie dispose d'une **cellule dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire** : composée de personnels du 1^{er} et du 2nd degrés, elle répond à différents besoins (formation, actions de sensibilisation, soutien dans la gestion des situations de harcèlement) et **s'adresse à tous les publics** : élèves, enseignants, familles, partenaires. **Elle centralise l'ensemble des signalements de faits de harcèlement** opérés à travers les plateformes de communication existantes.

NON AU HARCÈLEMENT

CELLULE ACADÉMIQUE #NAH 03 22 82 39 81

+ amiens-stop-harcelement@ac-amiens.fr

Signaler
une situation
de harcèlement

Numéro d'appel national

3020



Signaler
une situation
de cyberharcèlement

Numéro d'appel national

3018



+ **l'application
mobile**



© Généraliser le programme pHARe dans toutes les écoles et tous les collèges

Le programme national pHARe contre le harcèlement solaire a été expérimenté l'an dernier dans une soixantaine de collèges de l'académie. Son déploiement prévoit désormais une généralisation à l'ensemble des collèges et des écoles de France.

Son déploiement se poursuit donc cette année avec l'appui de la cellule académique de lutte contre le harcèlement. **Chaque collège se verra ainsi doté d'une équipe d'élèves ambassadeurs Non au harcèlement** (10 collégiens par établissement), comme c'est le cas par exemple depuis plusieurs années au collège du Thelle, à Méru (Oise).

Pour les écoles, toutes les circonscriptions se sont dotées dès 2021-22 d'équipes ressources (réunissant inspecteur de circonscription, directeurs, psychologue de l'Éducation nationale, assistante sociale, professeurs) pour **prendre en charge les situations de harcèlement** lorsqu'elles se présentent.

La vidéo réalisée par l'école primaire Christian Cabrol de Chézy-sur-Marne récompensée au concours national Non au harcèlement (NAH), catégorie « école » !

[Voir la vidéo ici.](#)

Le concours Non au harcèlement valorise chaque année les projets collectifs (affiches ou vidéos) dénonçant le harcèlement ou proposant des solutions pour lutter contre ce phénomène. Par son biais, les élèves deviennent de véritables ambassadeurs et acteurs de la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement.

Cette année, le concours a mobilisé **110 écoles et établissements de l'académie.**





© Stéphanie Lacombe - MENJ

3.3 Encourager l'activité physique

À RETENIR

- La pratique du sport en milieu scolaire contribue à faire grandir et s'épanouir les élèves. Elle favorise leur bonne santé, leur bien-être et leur réussite, et nourrit leur engagement citoyen par les valeurs qu'elle porte.
- En 2022-2023, des dispositifs ambitieux permettront de renforcer la pratique sportive à l'école et au collège.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 L'opération 30 minutes d'activité physique par jour généralisée à l'ensemble des écoles

Expérimentée en 2021-22 dans plus de 70 écoles de l'académie, l'opération 30 minutes d'activité physique par jour est désormais **généralisée à l'ensemble des écoles du territoire** dès ce mois de septembre.

Chaque école définit son programme et son mode d'organisation en fonction de ses besoins, de ses locaux et des équipements disponibles.

🏆 160 écoles et établissements scolaires labellisés Génération 2024

Le label Génération 2024 vise à **développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif** afin d'**encourager la pratique physique et sportive des jeunes** et promouvoir l'engagement associatif. Il s'adresse aux écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur.

Dans l'académie, 160 écoles et établissements sont labellisés Génération 2024.

🏆 Des élèves ambassadeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

Une trentaine d'élèves issus de toute l'académie ont été sélectionnés en 2019 pour constituer la classe « Pierre de Coubertin-Alice Milliat (PCAM) » : choisis sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques, **ces élèves seront les ambassadeurs de l'académie lors des JOP de Paris 2024.**

Scolarisés en classe de 5^e en 2019, ces élèves seront pour la grande majorité en classe de terminale en 2024.



4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE





4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

À RETENIR

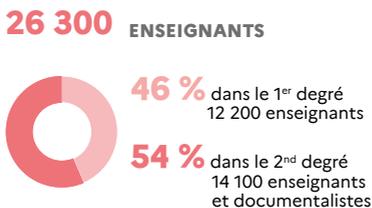
- De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.
- Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.



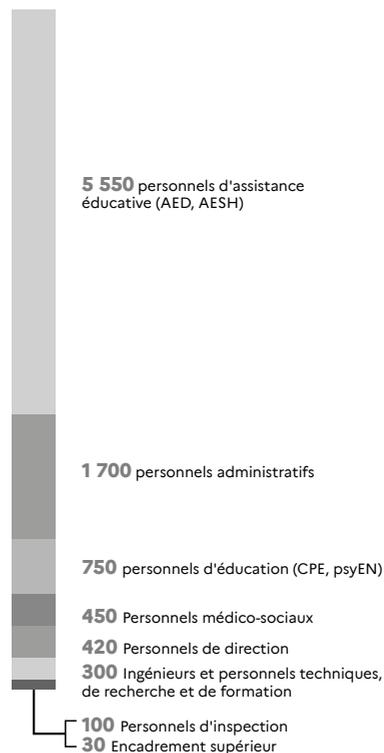
DANS L'ACADÉMIE

Qui sont nos 35 600 personnels ?

35 600 PERSONNELS
(EFFECTIFS DU PUBLIC + PRIVÉ SOUS CONTRAT)



NON-ENSEIGNANTS : DES FONCTIONS ET COMPÉTENCES VARIÉES



🕒 De meilleures conditions de travail pour les directeurs d'école

Amélioration du régime de décharge pour près de 300 directeurs

- **Écoles de 12 et 13 classes :**
 - Les directeurs d'écoles sont désormais **100 % déchargés** ;
 - 51 directeurs sont concernés par cette mesure dans l'académie.
- **Écoles de 6 et 7 classes :**
 - Le volume de décharge **augmente de 25 à 33 %** ;
 - 234 directeurs concernés.

Des référents et des groupes départementaux pour apporter des solutions concrètes aux besoins des directeurs

Dans une volonté de mieux accompagner les directeurs d'école dans leur gestion quotidienne et faciliter la réalisation de leurs missions, des directeurs référents ont été nommés au cours de l'année 2020-2021. Au-delà d'un appui individualisé de leurs pairs, ces référents animent les groupes départementaux qui se sont constitués dans les trois départements. De par leur mode de fonctionnement, **ils favorisent le travail d'équipe et les échanges entre directeurs issus de plusieurs circonscriptions.**

Déterminer de quoi ont concrètement besoin les directeurs, **identifier des axes d'amélioration, trouver des solutions à leurs questionnements ou aux problématiques qu'ils rencontrent** : ces groupes se réunissent plusieurs fois par an sous le pilotage du directeur académique. Depuis leur création, ils ont notamment permis la modification de plusieurs processus administratifs dans une optique de simplification des démarches.

L'identification des besoins des directeurs trouve le plus souvent **réponse en termes de formation**. Celle-ci, depuis 2014, s'étend sur 5 semaines réparties sur les 2 premières années d'exercice du directeur.

Depuis la rentrée 2020, une **formation continue spécifique** est proposée aux directeurs titulaires, s'ajoutant aux formations organisées en circonscription par les inspecteurs de l'Éducation nationale. Des webinaires académiques sur des sujets d'actualité, des rencontres entre pairs sur des aspects pratiques et réglementaires sont ainsi organisés tout au long de l'année scolaire.

🕒 Une attention particulière accordée aux AESH et AED

À compter de septembre 2022, du fait d'un changement de réglementation, lorsqu'un nouveau contrat est conclu avec un agent ayant exercé pendant 6 ans en qualité d'assistant d'éducation, ce contrat est à **durée indéterminée** :

- les agents qui le souhaitent doivent en faire la demande ;
- **après étude de leur dossier par les chefs d'établissement**, en fonction notamment de la qualité du service rendu durant les 6 années d'exercice, un contrat à durée indéterminée peut leur être proposé.

La possibilité de recruter des assistants d'éducation en contrat à durée indéterminée ne doit pas remettre en cause l'une des finalités de la mission d'AED : faciliter la poursuite d'études supérieures pour les étudiants, en particulier boursiers.



4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

À RETENIR

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place de nouvelles mesures pour :

- attirer de nouveaux talents au sein de l'éducation nationale ;
- mieux répondre aux aspirations de ses personnels en favorisant leur mobilité et en valorisant leurs compétences ;
- améliorer les conditions d'exercice des métiers via ses politiques de logement et de déplacements.



DANS L'ACADÉMIE

© L'académie d'Amiens n'est pas confrontée à des difficultés très importantes en termes de recrutement, qu'il s'agisse du premier ou du second degré : l'apport de professeurs titulaires via le mouvement inter-académique et l'apport de stagiaires par les concours internes et externes nous permettent de couvrir l'ensemble de nos besoins dans le 1^{er} degré et plus de 95 % de nos besoins d'enseignement dans le 2nd degré pour l'année 2022-23.

Pour compléter les ressources enseignantes, l'académie renouvelle le contrat des professeurs contractuels déjà expérimentés. L'académie recrute également de nouveaux professeurs contractuels (environ 20), au terme de l'analyse de leur dossier et après entretien avec les inspecteurs pédagogiques. D'autres professeurs contractuels pourront ensuite être recrutés au fil de l'eau en fonction des besoins de suppléance.

Les enseignants débutants, accompagnés par un tuteur pendant la première année, bénéficient d'un appui pour leur prise de fonction, élaboré par l'école académique de la formation continue (EAFC), en concertation avec les corps d'inspection et les chefs d'établissement.

© L'académie développe un vivier RH pour favoriser l'évolution de personnels vers des fonctions cadres

L'académie d'Amiens dispose depuis 2 ans d'une « mission académique de l'encadrement » (MAE). Ses objectifs : constituer un vivier de potentiels cadres et les soutenir dans leur parcours professionnel.

Ces talents en devenir sont repérés par les personnels d'encadrement (IA-DASEN, inspecteurs, chefs d'établissement, de division etc.) pour leur important potentiel en termes d'évolution de carrière. Les critères de sélection sont nombreux et reposent essentiellement sur le parcours de l'agent, sa valeur professionnelle, l'évaluation de ses capacités et sa motivation.

Les candidats retenus bénéficient d'un parcours RH renforcé comprenant conférences, mentorat, coaching individuel et périodes en immersion dans un métier.

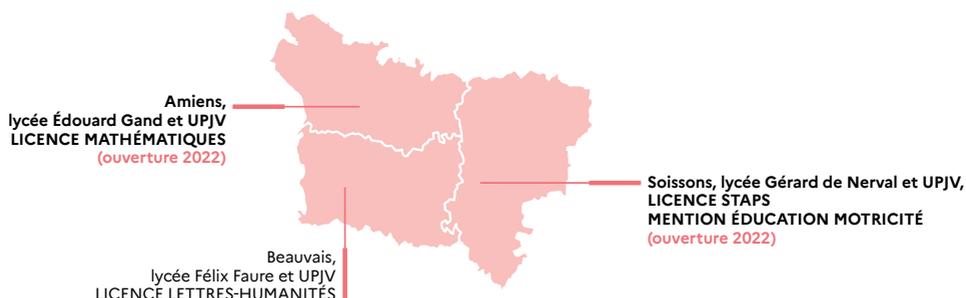
🎯 Attirer les talents et diversifier les parcours professionnels

Soissons et Amiens : 2 nouveaux Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)

Les **parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)** permettent à des néo-bacheliers de se préparer à devenir enseignant du 1^{er} degré en suivant une **licence partagée entre un lycée et une université**. Les PPPE comprennent notamment des enseignements disciplinaires, des stages d'observation et de pratique, dont un à l'international.

L'académie d'Amiens et l'UPJV ont lancé à Beauvais un premier PPPE en septembre 2021. Au lycée Félix Faure et à l'antenne beauvaisienne de l'UPJV, ce parcours accueille une trentaine d'étudiants qui seront à terme titulaires d'une licence lettres-humanités.

Deux nouveaux PPPE sont ouverts à la rentrée 2022, ce qui permet à l'académie de se doter d'un parcours préparatoire par département :



Découvrir le métier de professeur dès la 2^e année de licence : la préprofessionnalisation

Depuis la rentrée 2019, un parcours de préprofessionnalisation est proposé à **partir de la deuxième année de licence** pour permettre aux étudiants motivés une entrée progressive dans le métier de professeur. La préprofessionnalisation leur permet de **poursuivre leurs études tout en se familiarisant avec le quotidien des écoles, collèges et lycées publics**. Le contrat, d'une durée de trois ans et rémunéré, est cumulable avec la bourse.

Dans l'académie, **92 contrats de préprofessionnalisation** 1^{er} et 2nd degrés ont été signés pour l'année 2022-23.

Renforcer la théorie par la pratique dès la 2^e année de master MEEF : les contractuels alternants

Les étudiants inscrits cette année en deuxième année de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens peuvent effectuer leur année scolaire en qualité de contractuels alternants. Ce parcours offre plusieurs avantages :

- **mieux se préparer et se former** grâce à une entrée progressive dans le métier à raison d'un tiers-temps de service ;
- **acquérir des gestes professionnels**, appréhender de façon concrète ce qui est attendu d'un professionnel et se préparer ainsi plus efficacement au concours ;
- **être accompagné lors de son entrée dans le métier**, notamment grâce à un **tutorat mixte**.

Une quinzaine de mentions masters MEEF sont concernées, comme par exemple pour le second degré : allemand, anglais, économie-gestion, EPS, histoire-géographie, lettres-histoire géographie (lycée professionnel), mathématiques-physique chimie (lycée professionnel), sciences de la vie et de la terre etc.

Dans l'académie, **174 contractuels alternants** 1^{er} et 2nd degrés ont été recrutés pour l'année 2022-23.



4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation

À RETENIR

La formation continue des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse est une priorité.

— **30 nouvelles écoles académiques de la formation continue (EAFC)** chargées d'organiser la formation de tous les personnels.

— **30 programmes de formation** inscrits au plus près des besoins des personnels afin de :

- permettre le développement professionnel et personnel tout au long de la carrière ;
- offrir à chaque personnel une formation de proximité et un accompagnement personnalisé.

6 objectifs pour la formation continue :

1. Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation.
 2. Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous.
 3. Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports.
 4. Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation.
 5. Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités.
 6. Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique.
- 



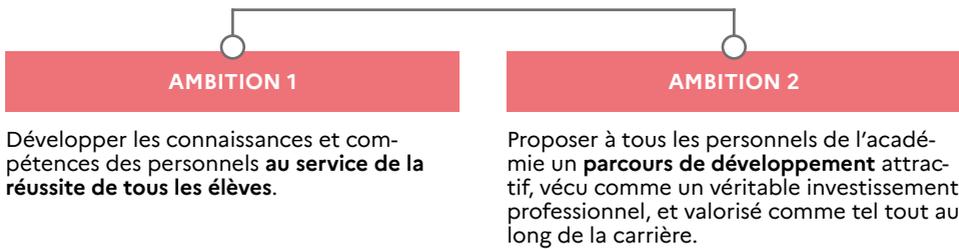
DANS L'ACADÉMIE

© L'E AFC : former nos personnels tout au long de leur carrière, au plus près de leurs besoins

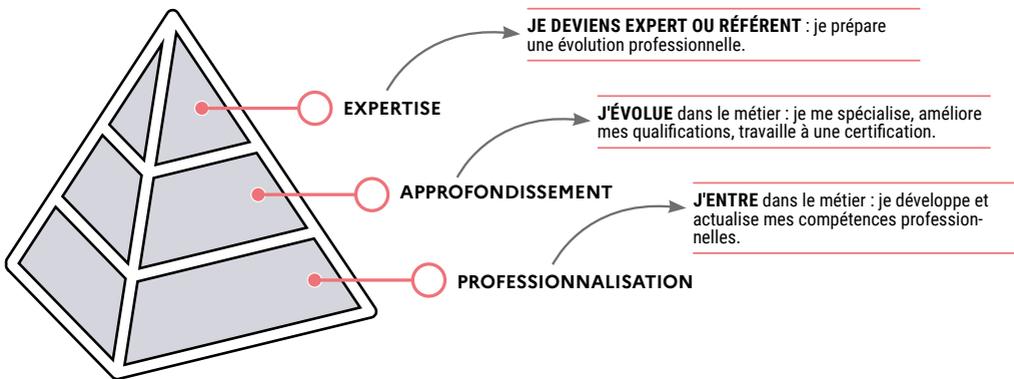
L'École académique de la formation continue (E AFC), qui a vu le jour au printemps 2022, s'adresse à tous les personnels de l'académie d'Amiens, quels que soient leur métier, fonction, mission et ancienneté.

Son organisation permet de **diriger chacun vers des parcours de formation centrés sur son profil et sa situation** professionnelle.

Structurée en 3 cycles, elle couvre l'ensemble des besoins des personnels en termes de formation continue, **depuis leur début de carrière jusqu'au perfectionnement de leur compétences professionnelles.**



3 CYCLES POUR UNE VÉRITABLE ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE





4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité

À RETENIR

- **Juin 2022** : obtention par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, des labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité, délivrés par l'Afnor pour une durée de quatre ans.
- Ces labels soulignent l'engagement des trois ministères en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de discrimination.
- Un plan d'action en cinq grands axes a été mis en place pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines.



DANS L'ACADÉMIE

© **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une des priorités de l'académie** d'Amiens en matière de gestion des ressources humaines.

Cette thématique a fait l'objet d'un **important dialogue social** entre juin 2021 et janvier 2022. Le travail des services académiques et des représentants des personnels a débouché sur un **plan d'action** qui reprend les 5 axes stratégiques du plan national et s'accompagne d'un rapport de situation comparée.

Il s'agit de **lutter contre toutes les formes de discriminations et d'éliminer les stéréotypes sexués**. Après les premières sessions de sensibilisation et de formation, des actions concrètes vont très prochainement faire l'objet d'une publication, comme par exemple le dispositif académique de signalement et de traitement des violences sexistes ou sexuelles, ou le guide de la parentalité.



4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité

À RETENIR

- Les 30 académies sont engagées dans une **gestion des ressources humaines (GRH) plus qualitative et personnalisée**, suivant **30 feuilles de route RH**, véritables plans d'action pour améliorer et renforcer la relation entre l'institution et ses personnels.
- **400 directeurs des ressources humaines (DRH) et conseillers RH de proximité**, répartis sur l'ensemble du territoire, interviennent en complément des gestionnaires des services du rectorat, des chefs d'établissement ou des inspecteurs, en accompagnement personnalisé de proximité. La variété des profils répond à la diversité des demandes des personnels.

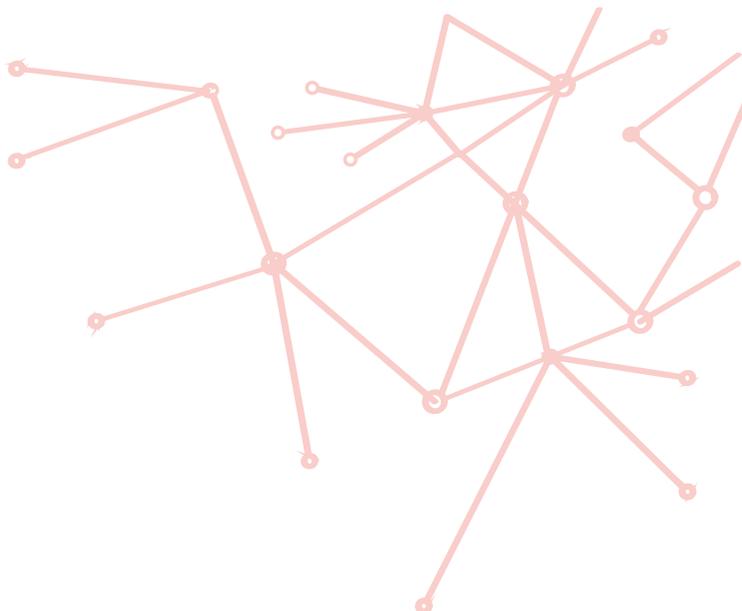


DANS L'ACADÉMIE

🕒 Des conseillers ressources humaines de proximité

L'académie s'appuie sur **trois conseillères RH de proximité** et un **réseau de correspondants** implantés dans les bassins d'éducation.

À fréquence régulière, ces conseillers organisent des temps d'échanges en établissements. De manière à faciliter la prise de rendez-vous et l'information aux usagers, une plateforme en ligne assure en outre la prise de rendez-vous.





5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS





5.1 Se mobiliser pour la transition écologique

À RETENIR

- Dans un contexte de réchauffement climatique, la transition écologique est une **priorité ministérielle**.
- **250 000 éco-délégués** sont élus chaque année dans les classes de collège et de lycée.
- **10 000 écoles et établissements** sont labellisés E3D : en démarche de développement durable.

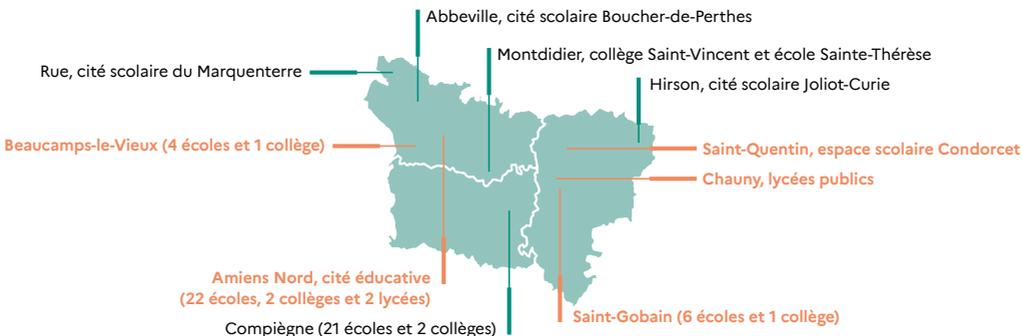


DANS L'ACADÉMIE

🕒 **La vague verte s'accélère dans l'académie : 317 écoles et établissements labellisés E3D (école/établissement en démarche de développement durable), dont 34 de niveau 3.**

🕒 **Un travail de réseau : 10 territoires labellisés E3D**

Les projets valorisant les démarches écologiques peuvent être travaillés en réseau ou impliquer plusieurs établissements : on parle alors d'un Territoire éducatif E3D. L'académie en dénombre **deux fois plus que l'an dernier**, soit 10 désormais.





5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République

À RETENIR

- La formation des élèves à la citoyenneté contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- La formation systématique de tous les personnels du ministère à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuit à la rentrée scolaire 2022.



DANS L'ACADÉMIE

© **L'équipe valeurs de la République de l'académie d'Amiens** est constituée de près de 20 personnes, sous la coordination d'un inspecteur référent (inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degrés, personnels de direction, direction des affaires juridiques du rectorat, INSPÉ, conseillers du recteur).

Ses actions sont bâties autour de 3 priorités :

- **former** tous les personnels de l'académie ;
- **promouvoir** collectivement l'enjeu des valeurs de la République ;
- **apporter une réponse concrète et systématique** à toute atteinte aux valeurs de la République.

Aucune atteinte aux valeurs de la République ne doit rester sans réponses. Dès connaissance d'une situation, une réponse systématique est donc apportée (conseils, déplacement en établissement). Toutes les situations sont examinées dans le cadre d'un point de situation opérationnel hebdomadaire afin d'en assurer un suivi.

Lors des réunions de pré-rentrée, tous les chefs d'établissements et inspecteurs du 1^{er} degré feront un point sur la question du signalement de ces situations et des procédures à suivre.

🕒 Près de 2 000 journées de formation dispensées en 2021-22

Ces dernières années, l'académie a déployé d'importants moyens pour assurer la formation de ses personnels, **multipliant par 4 le nombre de journées de formation** dispensées entre 2018 et 2022 (avant 2020 : 500 journées annuelles ; en 2021-22 : 2 000 journées).

L'équipe des formateurs a été considérablement renforcée (30 formateurs : inspecteurs et professeurs des 1^{er} et 2nd degrés, personnels de direction). Dans le cadre du plan national de formation obligatoire à la laïcité et aux valeurs de la République, un tiers des enseignants de l'école primaire de l'académie recevront une formation en 2022-2023 ainsi que tous les enseignants et personnels de 75 établissements.

Autre tendance majeure : la **diversification des profils ciblés par ces formations**, qui ont été étendues aux agents de certaines collectivités, à des parents d'élèves, ainsi qu'aux services civiques, infirmières scolaires...

De même, en fonction des circonstances et de l'actualité, des formations ou réunions à distance sont organisées pour répondre aux attentes des personnels (en 2021-2022 : aborder la question du conflit en Ukraine ; agir contre le racisme et l'antisémitisme...).

🕒 Un plan académique de lutte contre les LGBTphobies

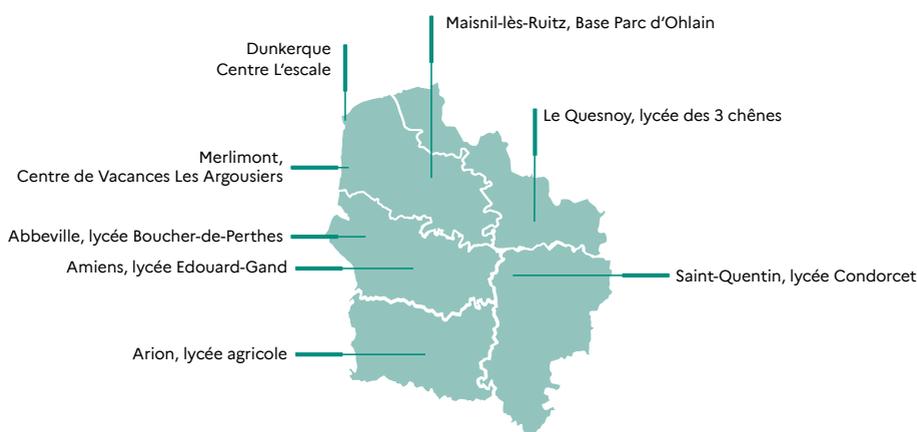
Dans une volonté de combattre les atteintes à l'encontre des personnes LGBT+ et d'accompagner les élèves, les personnels et familles LGBT+, Amiens s'est engagée dès mai 2021 dans un plan académique de lutte contre les LGBTphobies. Il s'articule autour de plusieurs points fondamentaux avec à sa base **un observatoire**, constitué d'acteurs du milieu éducatif ainsi que de partenaires (associations, fédérations de parents d'élèves etc.).

Cet observatoire se réunit plusieurs fois par an pour dresser un **constat des problématiques rencontrées**, envisager de manière concertée des **plans d'actions ciblées** ou générales sur l'ensemble du territoire (formation des personnels, actions éducatives, soutien des équipes et des élèves).

- À titre d'exemple, sur le secteur d'Albert, dans la Somme, les collèges Pierre-et-Marie-Curie et Jean-Moulin ainsi que le lycée Lamarck ont d'ores et déjà mis en œuvre un vaste projet inter-établissements sur cette thématique, proposant à la fois des outils de diagnostic, des actions de sensibilisation, une implication renforcée des équipes etc.
- L'an dernier près de **200 personnels ont bénéficié d'une formation** proposée par une équipe académique et SOS homophobie.

🕒 Service national universel : 1 800 jeunes accueillis en 2021-22

Durant l'année scolaire 2021-22, **des séjours de cohésion** ont été organisés au sein de la région académique, réunissant plus de 1 800 jeunes de 15 à 17 ans originaires des Hauts-de-France et de la région Grand-Est.





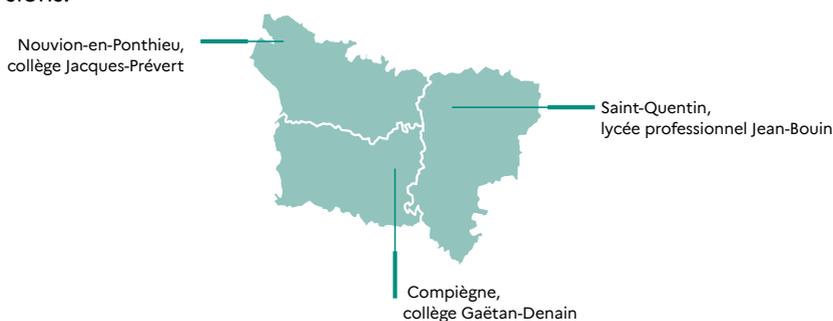
Éducation aux médias : un partenariat novateur entre l'académie d'Amiens et France Télévisions

L'académie d'Amiens et France Télévisions se sont récemment engagés dans un partenariat pour **promouvoir l'éducation aux médias** auprès de l'ensemble des publics scolaires et de la communauté éducative. Ses ambitions sont multiples :

- permettre aux élèves de mieux décrypter l'information dans un monde en mutation, comprendre comment elle est fabriquée, leur donner des clés de lecture et de compréhension ;
- développer leur esprit critique ;
- les faire se questionner sur leurs usages et leur consommation de l'information,
- aborder la notion des sources et de leur fiabilité ;

Ce partenariat repose sur 3 types d'actions :

- deux collèges (Jacques-Prévert au Nouvion-en-Ponthieu, Gaëtan-Denain à Compiègne) et un lycée (Jean-Bouin, à Saint-Quentin) sont engagés dans un programme de **classes médias** et noueront durant toute l'année scolaire des liens forts entre les équipes éducatives et un journaliste issu de la rédaction amiénoise de France 3 Picardie. Ce **travail en binôme** se concrétisera par une série de rencontres, un travail pédagogique de fond et donnera aussi lieu à des visites de rédactions de France Télévisions.



- Pour marquer le début de ce partenariat et permettre des échanges entre les équipes pédagogiques de l'académie et des membres de France Télévisions, **rendez-vous sera donné le MERCREDI 19 OCTOBRE** à Amiens pour une **journée de formations, ponctuée de tables rondes, débats et projection**.
- Des **masters class** permettront l'intervention ponctuelle de journalistes en collèges dès la 6^e sur des thématiques spécifiques.

L'ensemble de ces actions permettra notamment d'aborder certaines **thématiques sociétales majeures**, au cœur de l'actualité et des préoccupations des jeunes : défi climatique, géopolitique, égalité femmes / hommes, lutte contre les discriminations, actualités internationales et complotisme, phénomènes de harcèlement et de cyber-harcèlement...

5.3 Faire face aux crises

À RETENIR

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'École a su démontrer sa capacité de résilience et poursuivre sa mission de service public malgré le contexte sanitaire.

— **Crise sanitaire :**

- publication d'un **protocole sanitaire** pour l'année scolaire dès juillet 2022 ;
- actualisation des **plans de continuité pédagogique** dans chaque école et établissement.

— **Accueil et scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine :**

- près de **19 000 élèves** scolarisés en France depuis le 24 février 2022 ;
- mise en place de la **cellule Ukraine** dans chaque académie dès le 4 mars 2022.



DANS L'ACADÉMIE

🕒 Prendre en charge les publics spécifiques

Le service du CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) a pour mission de **faciliter l'accueil et l'inclusion scolaire de deux publics à besoins spécifiques** :

- les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ;
- les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).

Tous les ans, le **CASNAV accompagne en moyenne 3 000 élèves d'origines géographiques diverses** (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Asie/Afghanistan, Syrie...). En 2021-22, 300 jeunes Ukrainiens ont été pris en charge dans les écoles et établissements de l'académie, en classe ordinaire ou dans les unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A).

Le CASNAV propose par ailleurs des **ressources et des formations aux enseignants ainsi qu'aux cadres**, mène des réflexions sur les politiques linguistiques et organise des actions éducatives pour sensibiliser les élèves en classe ordinaire à la diversité et à la lutte contre l'exclusion. L'opération de solidarité « Mon sac de livres » permet à titre d'exemple de collecter des ouvrages pour les offrir aux élèves nouvellement arrivés en guise de bienvenue.

Année scolaire 2022 - 2023

Protocole et cadre de fonctionnement

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			



ac-amiens.fr
#rentree2022

→ **Contact presse :**

Direction de la communication

Marie Bougain - 06 86 31 87 37 - marie.bougain@ac-amiens.fr

Loretta Rizzuto - 06 82 52 83 89 - loretta.rizzuto@ac-amiens.fr